



PROGRAMME DE PRODUCTIVITE AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST WEST AFRICA AGRICULTURAL PRODUCTIVITY PROGRAMME (PPAAO/WAAPP) PHASE 2



Mars 2017

CONTRIBUTION À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DURABLE DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIÉES AU SÉNÉGAL

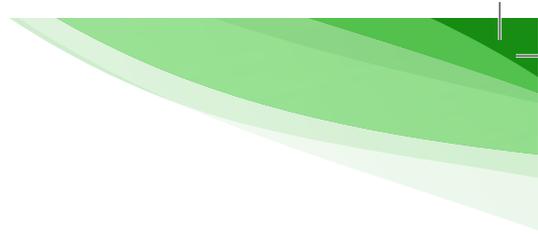
L'expérience du programme PPAO/WAAPP Sénégal

TABLE DES MATIÈRES

UN APERÇU SUR LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST	4
INTRODUCTION/CONTEXTE	4
I. LES APPUIS DU PPAAO/WAAPP ET SES EFFETS SUR LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIÉES AU SÉNÉGAL	8
1.1. Les appuis apportés pour la redynamisation des instances de coordination et de gouvernance du secteur semencier	
1.2. Une approche basée essentiellement sur le faire-faire pour assurer le financement de sous-projets de production de semences	
1.3. Le soutien à la recherche, un maillon important de l'approche du programme WAAPP dans le domaine de la production de semences de base et des certifiées	
1.4. Le renforcement de la mission de contrôle et de certification de la Division des Semences (DISEM)	
1.5. La multiplication des semences par le financement de sous-projets	
1.5.1. Les organisations de conseil et d'encadrement des producteurs, au cœur du dispositif de multiplication des semences certifiées	
1.5.2. Les effets de l'appui sur le renforcement des capacités des acteurs du secteur semencier au Sénégal	
1.5.3. Une offre améliorée de semences certifiées	
1.5.4. Les équipements de stockage et d'unités de conditionnement : moyens essentiels à la durabilité du secteur semencier	
1.6. La distribution et la commercialisation, un levier pour tirer le processus de production de semences	
1.7. Le genre, une dimension à prendre en compte dans le secteur semencier	
1.8. La production de semences, une activité à forts impacts socioéconomiques	
II. LES FACTEURS DE SUCCÈS ET DE DURABILITÉ DE L'EXPÉRIENCE DU PPAAO/WAAPP	38
III. QUELQUES DEFIS A RELEVER	41
IV. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS	43
CONCLUSION/RECOMMANDATIONS	45
ANNEXES	47

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau I : Système de production de semences et acteurs directement impliqués.....	15
Tableau II : Coopératives RESOPP: Superficies emblavées par rapport à la situation de référence	15
Tableau III : Coopératives RESOPP: Objectifs de production et réalisations (quantité de semences produites).....	24
Tableau IV : Coopératives membres de l'ASPRODEB : Production (Tonne) estimée et collectée pour les niveaux (Base, R1 et R2) de semences.....	25
Tableau V : Productions attendues à la fin du sous-projet ASPRODEB.....	25
Tableau VI : Evolution des coopératives et organisations de producteurs de semences certifiées.....	27
Tableau VII : Systématisation de la planification des campagnes de production de semences.....	29
Tableau VIII : Unités de conditionnement de semences mises à disposition par le PPAAO/WAAPP.....	33
Tableau IX : Niveau de collecte des productions de semences par espèce (2015).....	43
Figure 1: Schéma relationnel des composantes du système de production de semences certifiées.....	15
Figure 2: Schéma de relation entre principaux acteurs impliqués dans l'expérience semences PPAAO/WAAPP	16
Figure 3 : Production (T) réalisée par spéculation, Zones ANCAR	23
Figure 4: Evolution annuelle des superficies (ha) emblavées en production de semences certifiées d'arachide (coopérative de Nganda).....	26



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADIE	Agence De l'Informatique de l'Etat
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ASIWA	Alliance Régionale pour l'Industrie Semencière
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
BAME	Bureau d'Analyse Macroéconomique
CCPA	Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERAAS	Centre d'Etude et de Recherche pour l'Amélioration de l'Adaptation à la Sécheresse
CLCOP	Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs
CNCSP	Comité National Consultatif des Semences et Plants
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CNS	Centre National de Spécialisation
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole en Afrique
CPG	Comité de Pilotage et de Gestion
CST	Comité Scientifique et Technique
CTS	Centre de Triage des Semences
DISEM	Division des Semences
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
ENSA	Ecole Nationale Supérieur d'Agriculture
FNRAA	Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires
GDT	Gestion Durable des Terres
GIPA	Groupement Inter-villageois de Producteurs d'Arachide
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
INP	Institut National de Pédologie
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ISTA	International Seed Testing Association ou Association Internationale d'Essais de Semences
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
MAER	Ministère de l'Agriculture de l'Equipement Rural
NEPAD	Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OP	Organisation de Producteurs
PDDAA	Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique
PPA	Prêt Programmatique Adaptatif
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PSAO/WASP	Programme Semencier d'Afrique de l'Ouest
PSAOP	Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs
RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales
RNCPS	Réseau National des Coopératives Producteurs de Semences
UNIS	Union Nationale Interprofessionnelle des Semences
UPSCL	Unité de Production de Semences de Céréales et de Légumineuses
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

UN APERÇU SUR LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), initié par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au profit des pays membres, est une série de Prêt Programmatique Adaptatif régional (PPA/APL) d'une durée de dix (10) ans chacun, à raison de deux (2) phases de cinq (5) ans. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans le secteur agricole en Afrique et a pour finalité de soutenir la coopération régionale en matière d'agriculture en Afrique de l'Ouest conformément aux plans d'actions des cadres de la politique agricole de la CEDEAO/ECOWAP et du Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique/Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (NEPAD/PDDAA). Il bénéficie de l'appui financier de la Banque Mondiale. La coordination sous régionale du programme est assurée par le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole en Afrique (CORAF/WECARD).

L'objectif de développement du programme est d'intensifier la production, la diffusion et l'adoption de technologies améliorées dans les filières prioritaires des produits agricoles de la sous-région et susceptibles d'accroître le taux de croissance agricole des pays participants pour l'amener à 6% tout en apportant un appui à l'intégration régionale comme instrument de promotion d'une croissance partagée.

Le PPAAO vise comme résultat, l'augmentation de la productivité de 25% pour les filières majeures des pays participants, qui sont en phase avec les priorités régionales.

La première phase du premier Prêt Programmatique Adaptatif (PPA) (PPAAO/WAAPP-1A) qui regroupait le Sénégal, le Mali et le Ghana, a été approuvée le 29 mars 2007 et mise en vigueur le 21 mars 2008. Elle a été clôturée le 31 décembre 2012.

La deuxième phase du même PPA (le PPAAO/WAAPP-2A) est entrée en vigueur le 20 décembre 2012 et son exécution a démarré le 01 janvier 2013 pour une durée de cinq (5) ans.

INTRODUCTION/CONTEXTE

En 2006, une étude menée par l'Institut International de Recherches sur les Politiques Alimentaires (IFPRI)/CORAF en Afrique de l'ouest, avait identifié les filières prioritaires suivantes : racines et tubercules, bétail, riz, céréales sèches, fruits et légumes, oléagineux et spéculations d'exportations (coton, café/cacao). L'étude avait montré que ces filières contribuent de façon prépondérante à la croissance agricole, à l'augmentation durable de la productivité dans la sous-région, et de ce fait à la réduction de l'extrême pauvreté à l'horizon 2015.

La productivité de ces différentes filières est fortement tributaire de la qualité et de la quantité des semences mises à la disposition des producteurs. Les semences de mauvaise qualité perpétuent le cycle des crises alimentaires, influent négativement sur la productivité agricole et augmentent la vulnérabilité des producteurs. Cependant, le secteur semencier, caractérisé par un système de production de semences plus ou moins désarticulé, peut sérieusement entraver le développement de ces filières agricoles. La viabilité d'un système de production de semences certifiées dépend grandement de la prise en charge intégrée des éléments qui le structurent, c'est à dire : la gouvernance et la coordination du secteur, le financement, la recherche, la multiplication des semences, le contrôle et la certification, la distribution et la commercialisation.

Au Sénégal, il y a des organes nationaux qui veillent à l'application stricte de la réglementation semencière (contrôle et certification) et assurent la coordination et la gouvernance du secteur semencier. Toutefois, ces organes constitués essentiellement de la Division des Semences et du Comité National Consultatif des Semences et Plants étaient plongés depuis longtemps dans une situation léthargique, faute de moyens humains, financiers et matériels conséquents. Sur le terrain, les Directions Régionales de Développement Rural qui collaborent avec ces organes, ont toujours leur rôle, malgré l'insuffisance de leurs moyens. La certification des semences est un processus complexe qui nécessite beaucoup de main-d'œuvre qualifiée, de matériels et d'équipements adéquats comme les laboratoires d'analyse et les unités de conditionnement.

En amont du processus, le secteur est confronté à un problème de disponibilité à suffisance de semences de niveau pré-base dont la production est spécifiquement réservée à la recherche (Institut Sénégalais de Recherche Agricole), alors que cette dernière a toujours souffert d'une insuffisance de moyens à la hauteur de la mission qui lui est confiée. La disponibilité de semences de niveau pré-base assure la chaîne de production des autres niveaux de semences (base, R1 et R2) et permet ainsi d'augmenter l'offre de semences certifiées dans l'espace national.

Sur un autre plan, le financement du secteur pour prendre en charge la recherche, la multiplication à grande échelle des semences certifiées, la collecte et même la commercialisation a été toujours considéré par les acteurs, comme largement insuffisant voire marginal.

Les organisations faitières de producteurs et leurs membres, qui s'occupent de la multiplication et de la commercialisation des semences certifiées, font face à d'autres contraintes de taille liées notamment à la faiblesse de leurs capacités techniques et de gestion, à l'insuffisance d'infrastructures, d'équipements de stockage, de traitement et de conditionnement des semences.

C'est dans ce contexte, que le PPAO/WAAPP Sénégal est intervenu pour apporter des appuis devant contribuer à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées, afin de soutenir la productivité des filières agricoles à forts impacts socioéconomiques.

D'importants résultats et effets sont en train d'être obtenus par l'appui du PPAO/WAAPP, qu'il importe nécessairement de documenter et de consolider à des fins, non seulement d'apprentissage mutuel entre les différents acteurs, mais aussi de valorisation des efforts fournis par le programme portant sur sa contribution à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées au Sénégal.

Ce présent document qui résulte de cet exercice de capitalisation est axé autour des grandes lignes suivantes: (i) l'appui du programme PPAAO/WAAPP et ses effets sur les composantes du système de production de semences certifiées au Sénégal, (ii) les facteurs de succès et de durabilité, (iii) Les quelques défis à relever, (iv) les enseignements tirés ou leçons apprises.

BRÈVE PRÉSENTATION DES INSTITUTIONS CLÉS INTERVENANT DANS LE PROCESSUS DE PRODUCTION DE SEMENCES APPUYÉ PAR LE PPAAO/WAAPP

FNRAA : Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires (FNRAA) est une association d'utilité publique. Il est cependant soumis, dans les limites des dispositions de ses statuts, à la tutelle administrative du Ministère de l'Economie et des Finances et à la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. Le FNRAA a pour objectif de financer, avec les ressources disponibles, des projets de recherche agricoles et agro-alimentaires considérés comme prioritaires par l'Etat, le Système National de Recherche Agro-Sylvopastoral (SNRAS), les partenaires au développement et les utilisateurs des résultats de la recherche.

DISEM : La Division des semences, rattachée à la Direction de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est l'organe responsable du processus de contrôle et de certification des semences au niveau national. Elle est chargée d'élaborer et de superviser la mise en œuvre de la politique nationale semencière concernant l'ensemble des espèces végétales cultivées.

ISRA : L'Institut Sénégalais de Recherche Agricole a pour principales missions d'assurer : (i) la conception et l'exécution de programmes de recherche sur les productions végétales, forestières, animales et halieutiques et en économie rurale ; (ii) la création de connaissances scientifiques, la génération d'innovations technologiques et la mise au point d'outils d'aide à la décision pour l'amélioration du secteur agricole ; (iii) la valorisation et le transfert des résultats de la recherche ; (iv) la promotion et la formation à la recherche ; (v) le développement de la coopération scientifique aussi bien interafricaine et internationale qu'avec les institutions de recherche et universités sénégalaises.

ANCAR : L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural a été créée en mars 1997 par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre de l'ancien Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs (PSAOP). Elle dispose d'un statut de Société Anonyme (S.A.) de droit privé, à participation publique minoritaire. Régie par les textes de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires), elle a une autonomie de gestion technique, administrative et financière, donc, doit, de ce point de vue, contractualiser avec les structures publiques et privées dans le cadre de l'exercice de sa mission de Conseil Agricole et Rural (CAR)

ASPRODEB : L'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base a été mise en place par plusieurs organisations paysannes au Sénégal. Sa vocation principale est d'assurer le financement d'activités de production, d'activités de renforcement institutionnel et de toute activité qui concourt au développement rural initié par les organisations paysannes. Elle appuie la mise en place, la structuration et le développement de coopératives semencières.

RESOPP : Le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales est une union de coopératives légalement reconnue dont les membres pratiquent principalement l'agriculture, l'élevage, les activités de transformation et de commercialisation. Créé en 2002, le RESOPP a été reconnu en 2005 comme association paysanne et comme syndicat de coopératives par décret du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. Le RESOPP appuie un réseau de coopératives impliquées dans la production de semences.

I. LES APPUIS DU PPAAO/WAAPP ET SES EFFETS SUR LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIÉES AU SÉNÉGAL

Le système de production de semences appuyé par le programme PPAAO/WAAPP est structuré autour des éléments suivants :

- la coordination et la gouvernance du secteur semencier ;
- le financement du secteur;
- le rôle des institutions de recherche ;
- la phase de multiplication des semences ;
- la mission de contrôle et de certification et
- la distribution et commercialisation des productions

La prise en charge de façon efficace de toutes ces composantes, est fondamentale pour asseoir un système durable de production de semences certifiées au Sénégal.

1.1. Les appuis apportés pour la redynamisation des instances de coordination et de gouvernance du secteur semencier

Dans le but de mieux contribuer à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées impliquant une diversité d'acteurs et d'institutions, le programme PPAAO/WAAPP a consenti beaucoup d'efforts pour la redynamisation des instances de coordination et de gouvernance du secteur.

En fait la sensibilité du secteur semencier impliquant l'intervention de plusieurs acteurs, nécessite la fonctionnalité d'organes ou d'instances fortes de gouvernance. Dans ce sens les appuis du programme PPAAO/WAAPP au Comité National Consultatif des Semences et Plants (CNCSP) en léthargie depuis des années et dont le secrétariat est assuré par la Division des Semences (DISEM), méritent d'être soulignés. Ce comité joue un rôle déterminant dans la coordination, la concertation et la gouvernance du système semencier au Sénégal. Avec le concours financier du PPAAO/WAAPP, les possibilités d'honorer au moins, trois réunions statutaires par an, sont garanties. Les réunions annuelles d'homologation de variétés, de bilan et de planification des campagnes sont devenues une réalité. Durant ces rencontres, les acteurs partagent leurs programmes de production de semences. Des visites de parcelles sont maintenant effectuées. Les variétés de semences créées par les sélectionneurs sont d'abord inscrites au catalogue national de semences après avis du CNCSP, puis reversées automatiquement dans le catalogue de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) si toutes les conditions sont respectées. La diffusion des textes réglementaires de la CEDEAO faite par le PPAAO/WAAPP rentre aussi dans la gouvernance du secteur.

Par soucis d'efficacité, la gouvernance du secteur semencier, ne devrait pas être uniquement focalisée à ce niveau supérieur, elle doit être aussi déclinée en actions concrètes sur le terrain entre les différents acteurs à la base et leurs organisations d'appartenance. Autrement dit, la synergie des acteurs à la base doit être arrimée à cette initiative nationale de gouvernance du secteur des semences au Sénégal. Seulement, l'absence de collaboration entre les structures bénéficiaires auxquelles, sont affiliées les coopératives, peut plomber la matérialisation de cette idée. Alors que leur collaboration et interaction constitueraient des piliers de cette gouvernance et particulièrement des sillons qui tracent le processus de durabilité du système semencier. Ces structures bénéficiaires de l'initiative semences du programme PPAAO/WAAPP, sont l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB) et le Réseau des Organisations de Paysannes et Pastorales (RESOPP).

La mise en place de plateformes électroniques « E-subvention » et « E-semences », de plateforme d'innovations « Semences » peut être considérée comme un acquis de taille pour la gouvernance du secteur semencier.

Dans un contexte de pauvreté des paysans, les subventions contribuent à un soutien et une relance de la production et de la productivité. En effet, la subvention des prix de l'engrais et des semences de qualité, conduit à une amélioration des rendements des cultures semencières. Toutefois, les effets escomptés en termes d'amélioration de la performance du secteur semencier et plus globalement agricole ne sont pas entièrement atteints. Le système de subvention comporte beaucoup de sources d'inefficacité qui empêchent l'acheminement des ressources jusqu'aux bénéficiaires finaux en l'occurrence les producteurs agricoles répartis dans les différentes zones agro-écologiques. C'est dans cette perspective que le PPAO/WAAPP avait initié en 2012 un projet pilote de codification des producteurs et de leurs organisations et la confection d'une plateforme électronique (e-subvention) pour assurer le suivi et la traçabilité des intrants subventionnés au Sénégal. Cette plateforme est actuellement transférée au Sénégal et hébergée par l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) et utilisée pour le suivi de la cession des intrants agricoles subventionnés.

En 2012, un échantillon de 20000 producteurs de la Vallée du Fleuve Sénégal et du Bassin Arachidier a été codifié ainsi que leurs organisations. En 2013, la plateforme a été élargie avec près de 200000 producteurs codifiés. En 2014, une mise en échelle a permis l'enregistrement dans la plateforme « E-subvention » de 695000 producteurs s'activant dans l'agriculture pluviale et 103000 dans les cultures de contre saison (cultures horticoles) sur un objectif d'un million de producteurs, soit 79,8%.

La plateforme électronique sur les semences «E-semences » financée par le PPAO/WAAPP et mise en place par le CORAF, offre des informations sur les acteurs du secteur, les marchés, l'espace de veille commerciale, les entreprises, les institutions de recherche et les partenaires. La plateforme électronique « E-semences » est un outil d'opérationnalisation visant à créer la synergie et la complémentarité dans le secteur semencier national et régional.

En tant que point d'accès de partage et de diffusion d'informations utiles aux acteurs du secteur semencier, il devient plus facile de combler le déficit informationnel entre acteurs, mais surtout de permettre aux acteurs de l'industrie semencière des différents pays, de bénéficier d'un cadre d'échange propice à leurs activités. La plateforme « E-semences » est un outil très important qui permet de mettre toutes les informations relatives aux prix, à la qualité et à la quantité des semences disponibles, aux variétés de semences homologuées au niveau des différents pays. En dépit de leur caractère innovant, ces différentes plateformes, ne sont pas accessibles à une bonne partie des coopératives et organisations de producteurs à la base, qui représentent, tout de même, un des grands maillons du dispositif semencier. Ces derniers ont un accès limité à l'internet.

Parallèlement, la plateforme d'innovations « Semences » mise en place par le PPAO/WAAPP via le FNRAA, participe aussi à l'amélioration de la gouvernance du secteur semencier au Sénégal. Elle constitue un espace physique qui met relation les acteurs des différents sous-projets de multiplication de semences et leur offre la possibilité d'échanger et de partager leurs connaissances, expériences et pratiques en matière de production de semences. Cette plateforme peut contribuer à une meilleure collaboration entre les structures qui accompagnent et encadrent les coopératives et les organisations de producteurs engagés dans le processus de multiplication de semences certifiées au Sénégal.

De l'autre côté, la mise en place de l'antenne nationale de l'Alliance Régionale pour l'Industrie Semencière (ASIWA) est une bonne opportunité, du fait qu'elle peut permettre de s'ouvrir aux marchés extérieurs et donc de diversifier les sources d'écoulement des semences produites au Sénégal mais aussi d'approvisionnements en provenance des autres pays de la CEDEAO. Mais, cela exige aussi un respect scrupuleux des normes de production afin d'avoir des semences de qualités plus compétitives à l'échelle régionale. L'Alliance pour l'Industrie Semencière en Afrique de l'Ouest (ASIWA) sert donc de plateforme durable, inclusive et effective

pour faciliter la consultation et le dialogue entre les acteurs ouest-africains de l'industrie semencière, pour permettre une coopération élargie entre les acteurs des semences du secteur public et du secteur privé et pour développer un apprentissage collaboratif afin de stimuler la production de semences de qualité ainsi que la fourniture et l'utilisation de semences de qualité en Afrique de l'Ouest.

1.2. Une approche basée essentiellement sur le faire-faire pour assurer le financement de sous-projets de production de semences

La mission de financement des sous-projets est confiée par l'Unité de Coordination Technique et Financière du PPAO/WAAPP au FNRAA dans le cadre de la relation contractuelle qui lie les deux parties.

On peut dire que la démarche d'intervention du Programme PPAO/WAAPP pour le financement de la production de semences certifiées, repose essentiellement sur la stratégie du faire-faire déclinée en deux volets :

- ▶ le lancement par le FNRAA d'un appel à propositions au niveau national à travers les médias et
- ▶ l'adoption de projets directement commandités.

Les sous projets commandités concernent :

- la production de semences de pré-base exclusivement conduite par l'ISRA et
- la production de semences de base d'arachide au niveau de la vallée conduite par l'ASPRODEB à travers la coopérative agricole de Mbane dans la région de Saint Louis. Ce projet intitulé « Production de semences certifiées d'arachide en contre saison 2014 » a été exécuté en collaboration avec l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA).

Les autres niveaux de semences (base et les certifiées RI et R2) sont produites par les producteurs encadrés par l'ANCAR, l'ASPRODEB et le RESOPP dans le cadre de leurs sous-projets retenus à la suite d'une procédure d'appel à propositions. La procédure de sélection et de validation des sous-projets par le FNRAA a suivi les différentes étapes ainsi résumées :

- ▶ Lancement par le FNRAA des appels à propositions ;
- ▶ Réception des propositions ;
- ▶ Vérification de conformité des propositions de sous-projets par rapport aux normes établies par le manuel de procédures du FNRAA. Ce travail fait par l'administration du FNRAA est sanctionné par un procès-verbal ;
- ▶ Réunion du Comité Scientifique et Technique (CST) du FNRAA pour l'évaluation des propositions ;
- ▶ Transmission des rapports d'évaluation au Comité de Pilotage et de Gestion du Programme (CPG) du FNRAA qui apprécie la pertinence des sous-projets et fait des observations ;
- ▶ Retour des rapports d'évaluation des propositions acceptées avec des réserves au CST pour avis de conformité ;
- ▶ Transmission des propositions acceptées aux promoteurs pour amélioration de leurs sous-projets dans un délai de 10 jours ;
- ▶ Négociation technique et financière devant aboutir à la signature des contrats avec les structures coordonnatrices des sous-projets retenus ;
- ▶ Décaissement échelonné pour le financement de l'exécution des sous-projets.

Un principe intéressant adopté par le FNRAA et qui sous-tend le processus d'évaluation des propositions, est la diversification du partenariat dans la mise en œuvre des sous-projets. En d'autres termes, les sous-projets mono partenarial ne sont pas acceptés. L'objectif recherché, est de pousser les acteurs du secteur semencier à travailler ensemble et conjuguer leurs efforts pour venir à bout de cette épineuse question relative à la reconstitution du capital semencier au Sénégal.

Après la phase de sélection et de validation par le FNRAA, des sous-projets de production de semences, les contrats sont signés entre le FNRAA et les trois structures bénéficiaires.

Au total 5 sous-projets semenciers ont été financés par le PPAAO/WAAPP à travers le guichet semence du FNRAA entre 2013 et 2016. Il s'agit :

- ▶ du sous-projet ISRA pour la production de semences de Pré-base ;
- ▶ des trois sous-projets de semences de base et de génération R1 et R2 mis en œuvre par l'ASPRODEB, le RESOPP et l'ANCAR ;
- ▶ du sous-projet de production de semences d'arachide en irrigué par la coopérative de Mbane dans la vallée du fleuve Sénégal, membre de l'ASPRODEB qui en est d'ailleurs contractante avec le FNRAA.

Globalement les sous projets financés ont pour objectifs de contribuer à la sécurisation du capital de semences certifiées de céréales (mil, maïs, sorgho, riz) et de légumineuses (arachide et niébé) au Sénégal et à l'amélioration des revenus des producteurs.

En plus du financement des sous-projets de production des semences à grande échelle, le programme PPAAO/WAAPP a aussi apporté des appuis financiers aux différentes institutions (CNCSP, DISEM, ISRA, etc.) impliquées dans le système de production de semences, Les effets de ces types de financement sont abordés dans les parties qui concernent ces institutions.

1.3. Le soutien à la recherche, un maillon important de l'approche du programme WAAPP dans le domaine de la production de semences de base et des certifiées

L'ISRA a joué un rôle de premier plan dans ce processus par la génération de nouvelles variétés et la fourniture de semences de pré-base aux organisations d'encadrement/conseils bénéficiaires et à leurs producteurs membres. Annuellement, le FNRAA lui accorde un budget pour la production de semences de niveau pré-base destinées aux producteurs de semences. L'ISRA dispose d'une Unité de Production de Semences de Céréales et de Légumineuses (UPSCL) basée au Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) de Bambey qui a la mission régalienne de fournir du matériel végétal (semences pré-base de niveau G3) aux différents acteurs du système semencier au Sénégal.

L'ISRA est l'un des premiers acteurs qui contribue à l'amélioration de l'offre en semences certifiées par le travail de sélection et de production à l'échelle de ses parcelles d'expérimentation et de multiplication. Il y a une parfaite synergie entre ses compartiments de recherche : les sélectionneurs qui assurent la chaîne de développement et de multiplication des souches ou noyaux de semences G0 et G1 et l'unité de production qui intervient dans la phase de multiplication des deuxième (G2) et troisième (G3) génération correspondant aux pré-base livrées aux producteurs et dont la multiplication donnera les semences de base.



Parcelles de production de semences certifiées de pré-base de niébé (variété : 58-74)

Durant chaque campagne agricole, l'ANCAR, l'ASPRODEB, le RESOPP et les autres acteurs privés semenciers agréés, contractualisent avec l'ISRA suivant les spéculations qui les intéressent. Les semences de pré-bases sont livrées aux principaux bénéficiaires à la fin de chaque campagne, après conditionnement et certification des semences au niveau des Centres de Triage de Semences (CTS) par la DISEM selon les normes réglementaires CEDEAO définis en fonction du règlement technique particulier (RTP) de chaque spéculation. Après la phase de production, ils viennent directement à l'institut, récupérer les semences (céréales et niébé).

Depuis 2013, dans le cadre de la reconstitution du capital semencier national et du suivi des quantités de semences de pré-bases d'arachide produites annuellement d'une part et d'autre part pour des questions de performance et de traçabilité, les quantités de semences d'arachide de pré-base produites chaque année par l'ISRA sont officiellement déclarées au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), qui, à travers des commissions de distribution, identifie les principaux bénéficiaires et fixe les quantités par variété d'arachide à transmettre à chaque producteur multiplicateur désigné.

Pour les semences de céréales, sèches l'ISRA produit des pré-bases sur la base de demandes formulées par les organisations de producteurs et leurs membres. Toutefois, il dispose toujours d'un stock de sécurité pour faire face à d'éventuels besoins urgents en semences. Toutes les quantités de pré-bases de céréales produites sont aussi transmises au MAER à travers la DISEM qui assure le suivi et la certification des productions par spéculation.

Ce processus a toujours existé, mais le PPAAO/WAAPP est venu le consolider par la facilitation de moyens financiers permettant à l'ISRA de produire des semences en qualité et en quantité.

Le programme a facilité aussi à l'ISRA l'accès au matériel agricole, le renforcement des capacités de son personnel, la diffusion et le transfert de technologies aux producteurs. Le PPAAO/WAAPP a doté aussi l'ISRA de matériels informatiques, de motos, de véhicules, d'une unité de conditionnement des semences. Il a réhabilité ses aires de séchage, ses magasins de stockage et de conditionnement. Des équipements des laboratoires sont aussi fournis dans le cadre de cet appui.

Au niveau de l'institution, les besoins en semences de différentes spéculations (mil, maïs, riz, sorgho, niébé) qui font l'objet de demande de la part des organisations de producteurs, sont satisfaits, excepté l'arachide à cause de la forte demande nationale.

Cependant, avec le concours du programme PPAAO/WAAPP, la production des niveaux de semences G0 et G1 est renforcée et l'ISRA s'est inscrite dans une perspective de combler le gap lié à la disponibilité des semences d'arachide de niveau G3 par rapport à la forte demande d'ici les années 2017 et 2018.

Par ailleurs, le PPAAO/WAAPP, soucieux de voir un système de production de semences certifiées plus performant et plus durable, a financé la création de variétés de semences mieux adaptées aux conditions environnementales locales et qui renforcent la résilience des systèmes de production de semences face aux variabilités climatiques actuelles. Le programme a aussi financé le processus d'homologation de variétés existantes de semences. Les fiches de renseignement en annexe du document fournissent des informations détaillées sur les vingt-une (21) nouvelles variétés générées et homologuées et l'homologation de variétés existantes.

Parallèlement, dans la perspective d'avoir des semences de qualité renfermant les substances nutritives essentielles pour le développement de l'organisme, l'Institut de Technologies Alimentaires (ITA) intervient durant le processus de création variétale par l'analyse par exemple des taux en huile, en protéine, en glucide, etc. L'ITA facilite la détermination des goûts organoleptiques et culinaires pour chaque variété sélectionnée. Le financement que reçoit l'ITA via le Centre National de Spécialisation (CNS) du PPAAO/WAAPP Sénégal lui permet de faire ces travaux d'analyse. Le CNS regroupe le Centre d'Étude Régional pour l'Amélioration de l'Adaptation à la Sécheresse (CERAAS), l'École Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA), le Bureau

d'Analyse Macroéconomique (BAME) de l'ISRA, et le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) de Bambey. L'une des finalités de l'intervention de l'ITA pendant cette phase de création variétale par les sélectionneurs, est de pouvoir disposer, au bout de la chaîne de production des semences, des produits agricoles nutritifs destinés à la consommation et ou à la commercialisation.

D'autre part, dans la production des semences il existe aussi un partenariat entre le programme PPAO/WAAPP et AfricaRice qui s'inscrit dans la dynamique d'amélioration de l'offre de semences de qualité. Dans le cadre du Programme Semencier Afrique de l'Ouest ou West Africa Seed Programme en anglais PSAO/WASP financé par l'USAID/AO (Agence Américaine pour le Développement International-Afrique de l'Ouest) et mis à la disposition du PPAO/WAAPP, AfricaRice fournit chaque année trois (03) tonnes de semences Pré-base de riz de variétés Sahel 108 et Sahel 134 pour la culture irriguée. Ces semences sont ensuite redistribuées aux coopératives et organisations de producteurs bénéficiaires du programme.

1.4. Le renforcement de la mission de contrôle et de certification de la Division des Semences (DISEM)

La Division des Semences (DISEM) qui assure le secrétariat du Comité National Consultatif des Semences et Plants (CNCSP) a une fonction importante de coordination du système avec l'organisation de réunions d'évaluation de planification des campagnes de production de semences.

La DISEM intervient aussi en termes de contrôle et de certification des semences de différents niveaux. Elle a aussi un droit de regard sur la traçabilité du processus de production de la semence de pré-base produite par la recherche. Cette implication de la DISEM dans le processus, lui permet de s'approprier des variétés développées et d'avoir les éléments de contrôle suivant les normes nationales et de la CEDEAO. Toutes les déclarations de culture de la recherche sont envoyées à la DISEM qui procède aux contrôles des parcelles deux à trois fois durant la campagne. Cela montre que le contrôle et la certification des Pré-base sont du ressort exclusif de la Division des Semences. Sur le terrain, la DISEM collabore avec les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) qui, à travers les points focaux semences, assurent le contrôle et la certification des niveaux Base, R1 et R2. La certification de ces niveaux de semences est faite sous la supervision de la DISEM. Les contrôles aux champs doivent déboucher sur l'homologation qui atteste que la parcelle semencière a respecté toutes les normes de production. Ensuite, vient la certification après contrôle au laboratoire qui est l'aboutissement du processus sanctionné par l'apposition des étiquettes.

Résumé des étapes du processus de contrôle (champs) et de certification (laboratoire)

- ▶ Contrôle, délimitation des parcelles avant installation des cultures ;
Après installation des cultures, voir l'état phénologique des cultures, la densité, l'isolement des parcelles, etc. ;
- ▶ Avant floraison, voir les densités, l'état sanitaire des cultures, faire l'épuration, enlever les mauvaises herbes, etc. ;
- ▶ Après floraison en début de maturité, c'est la pose des carrés de rendements et on doit s'assurer du respect des recommandations à la suite des précédentes visites de contrôle ;
- ▶ Contrôle de la récolte et information sur l'état de stockage pour éviter les attaques ;
- ▶ Acheminement de la production vers l'unité de conditionnement et c'est à partir de là, que des prélèvements sont faits pour analyse au laboratoire ;
- ▶ Ensuite certification après analyse au laboratoire si les résultats sont conformes.

La DISEM intervient à tous les maillons essentiels de la chaîne de production de semences : de la station recherche à la phase de multiplication par les producteurs. Ainsi, pour lui permettre d'être plus efficace et remplir convenablement sa mission, le PPAAO/WAAPP l'a appuyé dans divers domaines.

- La DISEM a bénéficié du programme PPAAO/WAAPP, d'un renforcement de capacités de son personnel travaillant dans le laboratoire national. Les contrôleurs, les analystes et les techniciens d'encadrement ont été capacités. En 2016-2017, le personnel sera formé et les techniciens d'encadrement seront recyclés afin qu'ils soient mieux outillés pour aller former aussi les producteurs semenciers.
- Sur le plan renforcement organisationnel, le programme a apporté des contributions significatives. Les réunions annuelles pour partager les résultats de la campagne précédente et préparer les prochaines campagnes de production de semences, sont devenues plus systématiques.
- Le programme a aussi assuré le financement des réunions d'homologation des variétés de semences (mil, sorgho, maïs, arachide, etc.).
- En termes d'équipements, une chambre froide est en train d'être acquise. Elle permettra de conserver, d'analyser et de stocker les semences conformément à la réglementation.
- Le programme a aussi financé l'élaboration de trois manuels de procédures : le manuel pour le contrôle et la certification, le manuel pour l'importation et l'exportation des semences et le manuel pour l'homologation et l'inscription des variétés au catalogue..
- A un niveau plus stratégique, le laboratoire national de la DISEM est candidat actuellement à l'accréditation ISTA. Toutes les ressources nécessaires pour entamer ce travail sont présentement disponibles avec le concours financier du PPAAO/WAAPP.

Tous ces appuis apportés par le PPAAO/WAAPP à ces institutions, ont renforcé dans une certaine mesure leur efficacité afin qu'elles soient mieux disposées à répondre aux besoins et sollicitations des producteurs.

En résumé, l'approche de déconcentration de l'exécution de la stratégie de production de semences certifiées du programme PPAAO/WAAPP, permet une meilleure traduction de ses objectifs sur le terrain. Cette option favorise une meilleure clarification et imputabilité des rôles et responsabilités de chaque acteur dans ce système (voir tableau et schéma ci-après).

Tableau I : Système de production de semences et acteurs directement impliqués	
Composantes du système	Acteurs directement responsables
Coordination et gouvernance	DISEM/CNCSP
Financement du secteur (recherche et production)	FNRAA (financement PPAAO/WAAPP)
Création variétale/Production de Pré-base	ISRA, AfricaRice
Production de base	Certaines coopératives et organisations de producteurs agréées
Production de R1 et R2	Toutes les coopératives/organisations de producteurs de semences agréées
Contrôle et certification	DISEM et DRDR
Distribution et commercialisation	Les coopératives/organisations de producteurs

Figure 1: Schéma relationnel des composantes du système de production de semences certifiées

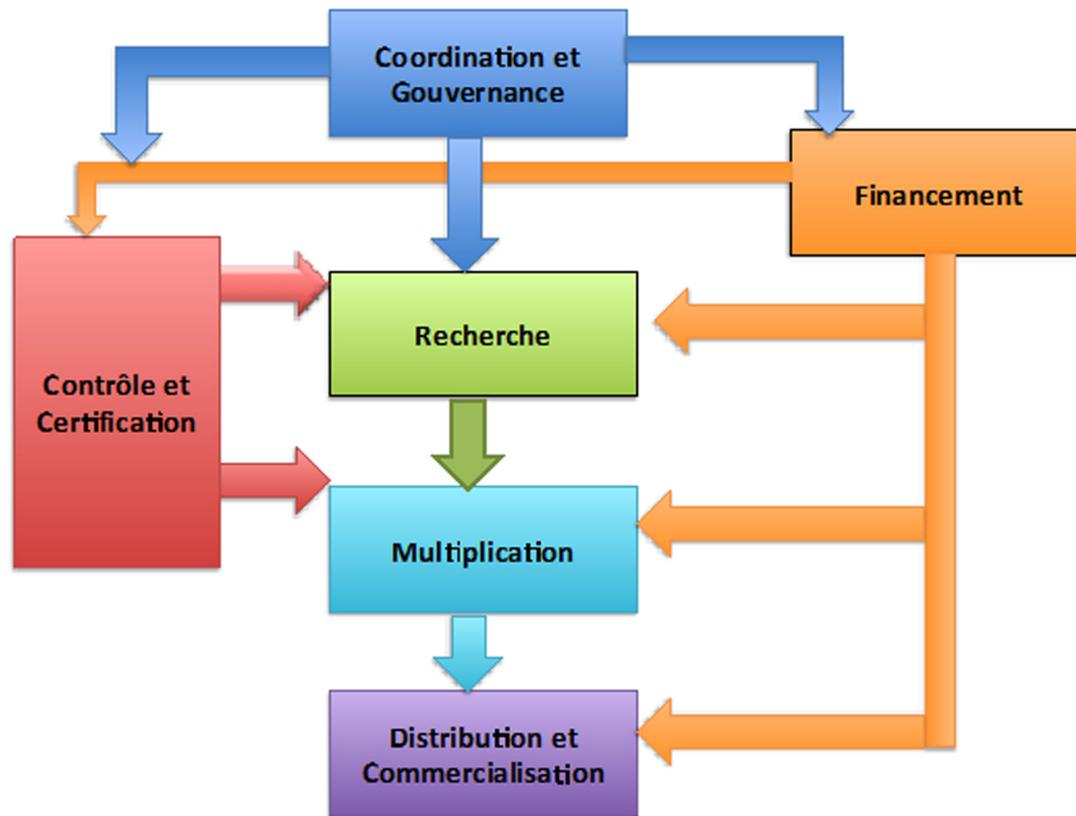
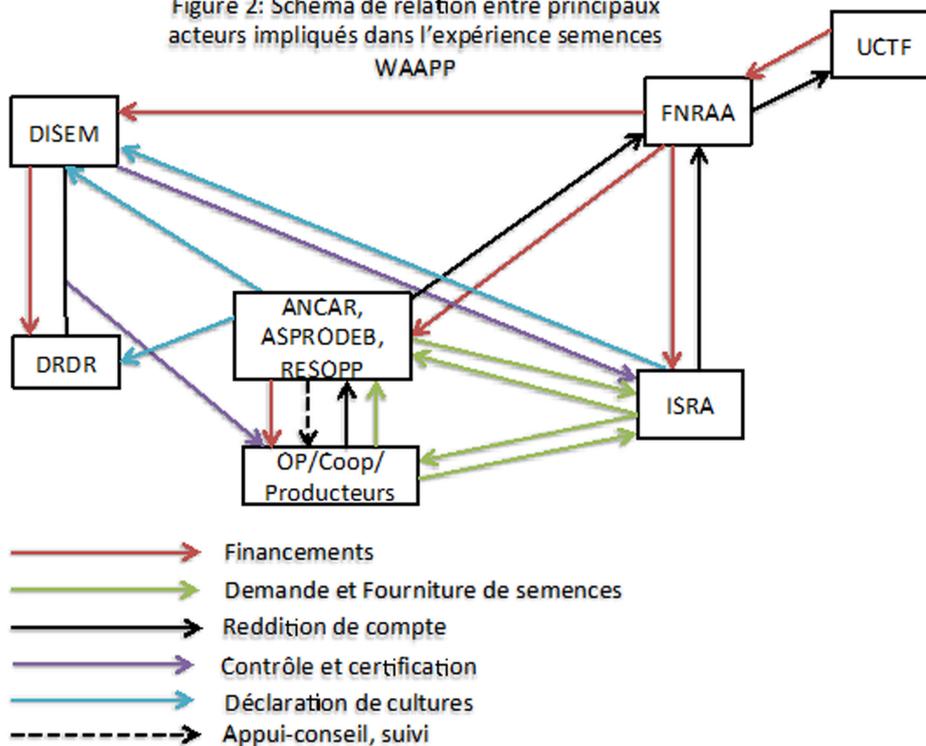


Figure 2: Schéma de relation entre principaux acteurs impliqués dans l'expérience semences WAAPP



1.5. La multiplication des semences par le financement de sous-projets

Les organisations bénéficiaires (ANCAR, ASPRODEB, RESOPP) responsables de premier plan de l'exécution des sous-projets, ont joué des rôles importants d'encadrement, de conseil et d'accompagnement des coopératives et des organisations de producteurs dans la phase de multiplication des semences. A cela, s'est ajouté le travail de suivi/contrôle des DRDR et de certification de la DISEM et des nombreuses actions de renforcement des capacités facilitées par le programme. La recherche aussi intervient en amont de ce processus de production, par la fourniture de semences Pré-base aux coopératives et organisations de producteurs. Autant d'efforts conjugués qui ont contribué pour beaucoup à l'accroissement des rendements et de la production de semences céréalières sèches et de légumineuses dans les différentes zones de production.

1.5.1. Les organisations de conseil et d'encadrement des producteurs, au cœur du dispositif de multiplication des semences certifiées

L'ASPRODEB, l'ANCAR et le RESOPP sont les structures d'encadrement et de conseil qui ont bénéficié de sous-projets de production de semences du PPAAO/WAAPP à la suite d'un appel à propositions ouvert à l'échelle nationale à tous les acteurs concernés par l'activité de production de semences.

L'ASPRODEB a un sous-projet de production de semences de céréales (mil, maïs, sorgho, riz) et de légumineuses (arachide) qui intervient dans beaucoup de régions, mais plus concentré au niveau du bassin arachidier.

Quant au RESOPP, il s'est intéressé aux semences céréalières (maïs, sorgho, mil,) et de niébé comme légumineuse avec aussi un assez bon maillage du territoire national.

Pour l'ANCAR, son sous-projet fédérateur est mis en œuvre dans quatre régions agro-écologiques couverte par l'agence et concerne toutes les spéculations semencières sauf le riz. Toutefois, l'agence conduit un projet de diffusion à grande échelle des variétés performantes de riz en Casamance qui a un volet production de semences.

Au démarrage en 2013-2014, les semences de base pour l'arachide ont été produites en contre saison dans la vallée du fleuve dans le but de mieux les sécuriser face aux risques liés aux déficits pluviométriques, pour ensuite les acheminer vers le bassin arachidier pour la production des générations de semences R1 et R2. C'est la coopérative de Mbane qui est membre du RNCPS (Réseau National des Coopératives de Production de Semences) affiliée à l'ASPRODEB, qui assure la production de semences de base de l'arachide. Durant la campagne de 2016-2017, l'ASPRODEB et l'ANCAR ont produit des semences de base d'arachide dans le bassin arachidier sud, mais à cause de l'arrêt précoce des pluies, les productions attendues seront très faibles.

Dans chacune des agences bénéficiaires, l'identification et le choix des coopératives/organisations de producteurs (OP) et de leurs membres devant produire les semences, ont été faits en respectant les critères contenus dans la législation semencière au niveau national et sous-régional (CEDEAO). Ces critères concernent entre autres :

- Le dynamisme des coopératives/organisations de producteurs ;
- L'expérience et les capacités techniques des coopératives/organisations de producteurs pour la multiplication de semences ;
- L'engagement et la motivation ;
- Le souci d'une bonne répartition spatiale des cultures dans les différentes régions du pays et de mieux rapprocher les semences aux paysans qui les produisent.

A leur tour, l'ASPRODEB, l'ANCAR et le RESOPP, signent des sous-contrats de multiplication de semences avec leurs coopératives et organisations de producteurs identifiées pour accompagner les producteurs multiplicateurs de semences. Ces sous-contrats sont paraphés par le FNRAA.

Ces producteurs, via leurs organisations faitières d'appartenance bénéficiaires des sous-projets, reçoivent de l'ISRA les semences de niveau pré-base pour la production de niveau base et des générations R1 et R2. Pour être choisi comme multiplicateur de semences, le producteur doit remplir le minimum de critères comme : la disponibilité de matériels agricoles, la disponibilité du foncier, une bonne entente et cohésion avec la communauté, la motivation et l'engagement.

Par le truchement de l'ANCAR, de l'ASPRODEB et du RESOPP, une demande d'agrément pour la production de semences, est adressée au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) en passant par la DISEM.

Les déclarations de culture sont envoyées à la DISEM avant le 15 juillet précédent la campagne agricole. Elles doivent mentionner entre autres :

- les types de semences à produire ;
- leurs origines et leurs variétés ;
- les niveaux à produire ;
- les superficies emblavées ;
- la liste des contractuels (producteurs de semences) ;
- les factures pour confirmer l'origine des semences.

Chaque coopérative et organisation de producteurs dispose d'un personnel lui permettant d'assurer le suivi des parcelles de multiplication de semences. Ce personnel endogène est dénommé relais pour certaines organisations de producteurs et observateurs pour les coopératives.

1.5.2. Les effets de l'appui sur le renforcement des capacités des acteurs du secteur semencier au Sénégal

Un des piliers de la démarche du programme PPAO/WAAPP dans le domaine de la production de semences au Sénégal, repose sur le renforcement de capacités et l'amélioration des pratiques des acteurs. Globalement, deux (2) types de formations ont été dispensés :

- ▶ les formations techniques et
- ▶ les renforcements de capacités en structuration et professionnalisation des organisations/coopératives de producteurs semencier.

Au niveau des formations techniques, les thématiques suivantes ont été abordées :

- les bonnes pratiques de production de semences certifiées (normes à respecter, isolement des parcelles, suivi du calendrier cultural, techniques de semis, de récolte et stockage, contrôle des parcelles, etc.) ;
- la législation semencière ;
- les traitements de données ;
- la gestion et l'utilisation de l'information climatique ;
- la cartographie des parcelles semencières, etc.



Atelier de renforcement de capacités sur le processus de production de semences certifiées

Les renforcements de capacités en structuration et professionnalisation des organisations/coopératives de producteurs ont concerné :

- le leadership des acteurs à la base du secteur semencier ;
- le marketing et la communication ;
- les normes de qualité et les techniques d'emballage ;
- la comptabilité et la gestion financière des magasins de stockage de semences ;
- le genre, etc.

Les appuis apportés par le programme PPAAO/WAAPP ont contribué à une meilleure prise en compte, par les organisations bénéficiaires (ANCAR, RESOPP, ASPRODEB), des activités de production de semences de leurs membres. Grâce à l'initiative semences du programme, ces organisations bénéficiaires ont pu renforcer leur personnel évoluant dans le domaine des semences.

Actuellement, au niveau de l'ASPRODEB, il y a quatre (4) cadres responsabilisés qui s'occupent maintenant des semences dont un spécialiste en production de semences, un agronome, un docteur en physiologie végétale et un agroéconomiste. De surcroît, les effets induits par le financement de son sous-projet, ont permis à ses coopératives membres de prendre en charge leur personnel technique et de mieux répondre aux préoccupations des producteurs.

Concernant le RESOPP, deux (2) cadres permanents, six (6) contractuels (contrats de 06 mois/an), vingt et cinq (25) femmes contractuels chaque année pour trois mois et trois (3) gérants de coopératives permanents interviennent maintenant dans la production de semences au niveau du RESOPP.

Le renforcement de ce personnel a permis à ces structures faitières de s'investir davantage dans le suivi rapproché des activités de production de semences de leurs coopératives.

Faut-il rappeler que les organisations bénéficiaires des sous-projets de production de semences ont un vécu et une expérience en matière de production de semences certifiées. Cependant, le PPAAO/WAAPP est venu non seulement consolider ces pratiques, mais aussi les améliorer. Ces structures d'encadrement, surtout celles faitières comme ASPRODEB et RESOPP, ont connu des évolutions du point de vue structuration. Le nombre de coopératives ou d'OP qui adhère à ces faitières, augmente dans le temps, au fur et à mesure que ces organisations s'inscrivent dans une dynamique de recherche et de diversification de partenaires s'intéressant au développement de leurs activités et notamment semencière. A titre illustratif, ASPRODEB a démarré en 2006/2007 avec le PSAOP2, la production de semences avec 6 coopératives. Le nombre de coopératives de semences, passe de 16 en 2010/2011 avec un programme de l'Union Européenne à 25 en 2012/2013 dans le cadre du projet de facilité alimentaire. Aujourd'hui avec l'appui du programme PPAAO/WAAPP, les coopératives s'activant dans la production de semences sont au nombre de 29.

Auparavant, l'accent était plus mis sur la gestion et le contrôle des coopératives, mais l'intervention du PPAO/WAAPP a influencé dans une certaine mesure les pratiques, par la systématisation de la planification annuelle de la production de semences à travers des plans d'affaires élaborés par ces structures bénéficiaires des sous-projets de semences.

Sur un autre plan, les capacités collaboratives et de négociation se sont aussi renforcées. C'est le cas par exemple du RESOPP qui, à travers des visites d'échanges, a pu nouer un partenariat dans la sous-région notamment en Gambie avec l'ONG Concern Universal. Ce partenariat lui a permis de commercialiser 30 tonnes de semence base et certifiées et de bénéficier cette campagne, d'une commande de 8 tonnes de semences.

Du côté de l'ANCAR, des avancées significatives sont aussi notées en termes de structuration organisationnelle et professionnelle. Ainsi, 14 organisations de base ont été renforcées et professionnalisées sur un objectif ou une valeur cible de 16. Environ 1700 producteurs ont pu être sensibilisés sur les activités de son sous-projet et 318 multiplicateurs de semences formés sur une valeur cible de 400 multiplicateurs et 80 comités de gestion. Toutes les trois organisations bénéficiaires organisent chaque année des assemblées ou des ateliers bilan pour le partage des résultats de leurs sous-projets de production de semences.

Les différents types de formations reçus ont permis aux acteurs, surtout les organisations paysannes, les coopératives et leurs membres d'être bien outillés pour jouer un rôle plus actif dans le processus de production de semences certifiées.

L'appui du programme PPAO/WAAPP a considérablement boosté nos capacités de production et renforcé notre influence et positionnement par rapport à tout ce qui est activité de développement à Djendé (région de Sédhiou). Grâce aux résultats, nous recevons tous les jours, des demandes d'adhésion de groupements qui se formalisent. Nous sommes invités maintenant par les autorités aux comités départementaux de développement et à tout ce qui se fait et se décide dans le département et dans la commune. Cela, nous le devons en grande partie aux résultats de l'apport du programme semences du PPAO/WAAPP.

Abdou Karim Senghor, conseiller technique à la Coopérative des Producteurs Agricoles de Djendé, Sédhiou

Un dispositif post-formation est mis en place afin d'accompagner les producteurs sur le terrain. Les observateurs ou relais qui sont les techniciens des coopératives, assurent la démultiplication des formations au sein des producteurs avec des fiches de suivi des formations. Les observateurs ou relais ont existé avant, mais leurs capacités ont été renforcées par le PPAO/WAAPP surtout en ce qui concerne les aspects techniques liés à la production de semences. Ces observateurs font les densités à la levée tous les 45 jours, procèdent à l'épuration des parcelles de semences et font les carrés de rendements avec la supervision des services techniques de l'agriculture. Les magasins de stockage des semences sont mieux gérés grâce aux formations en comptabilité et gestion financière et les outils et supports nécessaires, mis à la disposition des gérants.

Avec ce programme semences, nos capacités techniques sont vraiment renforcées. Je maîtrise mieux maintenant ce que je fais. Je peux dire qu'actuellement, sans l'accompagnement des relais de la coopérative de Kahi (Région de Kaffrine), je peux continuer à produire des semences d'arachide dans le village en respectant toutes les normes de production de semences d'arachide R1 et R2, et du maïs. Les semences constituent nos premières ressources financières. A cet effet, toute initiative qui apporte son appui aux producteurs est à saluer. Dans ce sillage, la valeur ajoutée du PPAO/WAAPP est inestimable.

Ibahima Mbengue, multiplicateur de semences d'arachide au village de Pété, département de Kaffrine



Atelier de renforcement de capacités des PME semencières en marketing des semences et contractualisation

Avec leurs capacités renforcées, les producteurs sont plus motivés et impliqués dans les activités de production de semences. Les formations techniques ont permis aux producteurs d'avoir plus de connaissances précises sur les différents types de semences, sur leurs caractéristiques (par exemple différence entre R1 et R2).

Les résultats de ce paquet de formation se sont traduits par une meilleure maîtrise des techniques et des étapes du processus de production des semences de céréales sèches (mil, maïs, sorgho, riz) et de légumineuses (niébé et arachide) sur le terrain comme l'atteste le témoignage ci-après de ce producteur de semences d'arachide.

En définitive, il y a une meilleure structuration des coopératives/organisations de producteurs pour continuer à pouvoir produire des semences de qualité.

Par ailleurs, d'autres acteurs bien que n'étant pas directement bénéficiaires, ont reçu des renforcements de capacités de la part du programme PPAO/WAAPP. C'est le cas de l'UNIS (Union Nationale d'Interprofession Semences) qui avait bénéficié d'une formation portant sur la gestion d'entreprise, les itinéraires techniques de production de semences certifiées, la législation et la contractualisation. Cette organisation a reçu aussi un appui institutionnel sur le renouvellement de ses instances et l'élaboration de plans d'affaires.

1.5.3. Une offre améliorée de semences certifiées

Le travail important de la recherche, le financement de la génération de nouvelles variétés de semences, les missions de contrôle et de certification et la structuration des organisations et coopératives de producteurs, précédemment abordés dans le document, concourent tous à l'amélioration de l'offre de semences certifiés.

Les coopératives et les organisations de producteurs sont devenues plus fortes avec des appuis conséquents reçus. Généralement, toutes les coopératives bénéficiaires des sous-projets ont connu un regain de dynamisme organisationnel.



Parcelle de production de semences certifiées de maïs (variété Early Thai)

Les effets de l'appui du PPAO/WAAPP se sont traduites par un accès assuré aux semences de qualité et une maîtrise des techniques de production, dont la combinaison, a engendré une augmentation des superficies emblavées, des rendements et de la production. Quelques cas illustratifs de cet état de fait sont ici présentés.

Tableau II : Coopératives RESOPP: Superficies emblavées par rapport à la situation de référence				
Spécifications	Superficies référence (ha)	Superficies réalisées (ha) pendant la durée du projet semences WAAPP		
	2012	2013 (Année 1)	2014 (Année 2)	2015 (Année 3)
Sorgho	40	64	82,5	85
Mil	27	43	113	47
Maïs	32	85	174	96
Niébé	57	179,5	535	525
Total	156	371,5	904,5	753

Source : Enquêtes auprès du RESOPP

Le tableau révèle que, par rapport à la situation de référence, les superficies emblavées ont plus que doublé dès la première année de l'intervention de l'initiative semences du PPAO/WAAPP pour atteindre le quintuple à la deuxième année de mise en œuvre. Toutefois, une légère baisse des superficies emblavées a été notée en 2015 (troisième année) par rapport à la deuxième année du sous-projet. Cela est imputable en partie à des difficultés d'écoulement de la production après la campagne de 2014. Mais, si ce total des superficies emblavées en 2015 est rapporté à la situation de référence, on enregistre à cet effet, une augmentation de 597 ha.



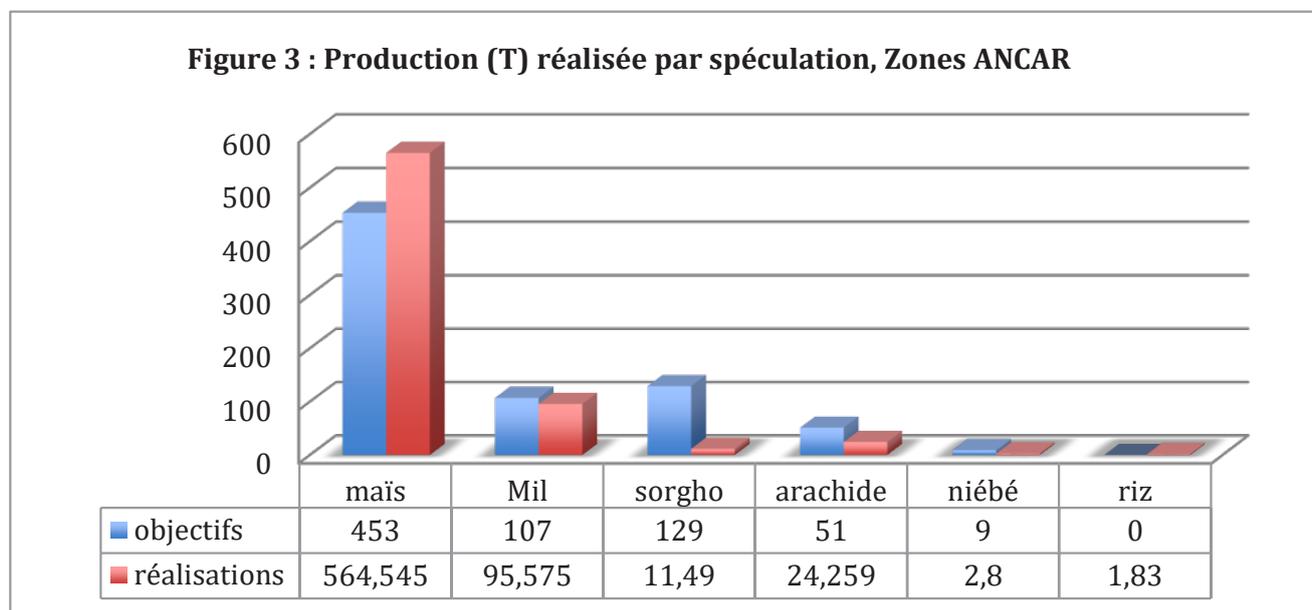
Parcelle de production de semences certifiées de mil (variété : Thialack)

Tableau III : Coopératives RESOPP: Objectifs de production et réalisations
(quantité de semences produites)

	Unité	Objectif total en A3 (T)	Résultat année 1 (T)	Résultat année 2 (T)	Résultat année 3 (T)	Total (T)
Sorgho (Ngunthe, Faourou, Nganda, Darou)	Tonne	305	29,3	48,8	105,99	184,09
Mil (Thialack2, Souna 3 ITCP 8906, SOSAT)	Tonne	350	29,26	74,5	74,71	178,47
Maïs (Early Thai, Suwan 1)	Tonne	345	75,2	205	84,624	364,82
Niébé (Yacine, Mélakh et Pakao)	Tonne	700	96,48	284,9	320,23	701,61
Total	Tonne	1700	230,2	613,2	585,6	1429

Source: Enquêtes auprès du RESOPP

Globalement, les objectifs de production de semences ont été atteints par les coopératives couvertes par le RESOPP. Pour certaines spéculations, l'objectif même attendu a été légèrement dépassé. C'est le cas du niébé et du maïs. Le niveau d'atteinte des valeurs cible du sorgho, dépasse un peu la moitié, du fait que le sorgho vient de connaître une véritable pénétration dans des zones de forte production.



Source : figure réalisée à partir des données collectées auprès de l'ANCAR direction zonale du bassin arachidier

Cumulativement, une production de 701 T de semences a été réalisée dans les 4 zones couvertes par l'ANCAR soit 93,52 % de l'objectif; 673,4 T de céréales produites (mil, maïs) soit 96% du total. La campagne hivernale 2016-2017 n'étant pas prise en compte.

Avec ces quantités importantes de semences produites, la satisfaction des besoins des membres des organisations productrices de semences, peut être assurée. Cependant, compte tenu du caractère de bien public des semences, d'autres producteurs sont approvisionnés par les coopératives bénéficiaires.

Tableau IV : Coopératives membres de l'ASPRODEB : Production (Tonne) estimée et collectée pour les niveaux (Base, R1 et R2) de semences

Spéculations	2013/2014		2014/2015		2015/2016	
	Estimée (Non déterminée : ND)	Collectée	Estimée	Collectée	Estimée	Collectée
Arachide	ND	6200	ND	5884,2	5321,7	2730,8
Mil	ND	453	484	72	664,9	360,3
Maïs	ND	2583	992	266	318,84	1458,5
Sorgho	ND	127	102	10	106,7	80,9
Riz pluvial	ND	14	914	550	540,6*	725,3

Sources : Enquêtes auprès de ASPRODEB

* L'estimation de la production de semences de riz d'une organisation paysanne, n'étant pas prise en compte

L'exploitation du tableau sur les données des coopératives encadrées par l'ASPRODEB, montre qu'il y a, généralement, une tendance régressive des productions collectées de semences. De plus, en comparant les productions collectées à celles estimées, l'on se rend compte qu'il y a un gap énorme à combler. Les problèmes de collecte (abordés ultérieurement dans la partie « limites » du rapport) expliquent la faiblesse des productions collectées par rapport à celles estimées.

Par contre, une analyse comparative avec les données du tableau ci-après, révèle qu'au niveau des céréales sèches, les productions de semences de niveau base collectées dépassent même les objectifs de production fixés au départ. Pour les semences de niveau base de mil et de maïs, les totaux des productions effectivement collectées durant les trois années de mise en œuvre du sous-projet ASPRODEB, se chiffrent respectivement à 113 T et à 248 T (selon les données recueillies auprès de l'organisation). Alors que les objectifs de production de semences base sont de 50T pour le mil et de 150T pour le maïs pour toutes variétés confondues.

Donc une lecture simpliste des productions collectées, peut masquer les nombreux efforts consentis dans l'espoir d'avoir des productions en nette progression (productions estimées).

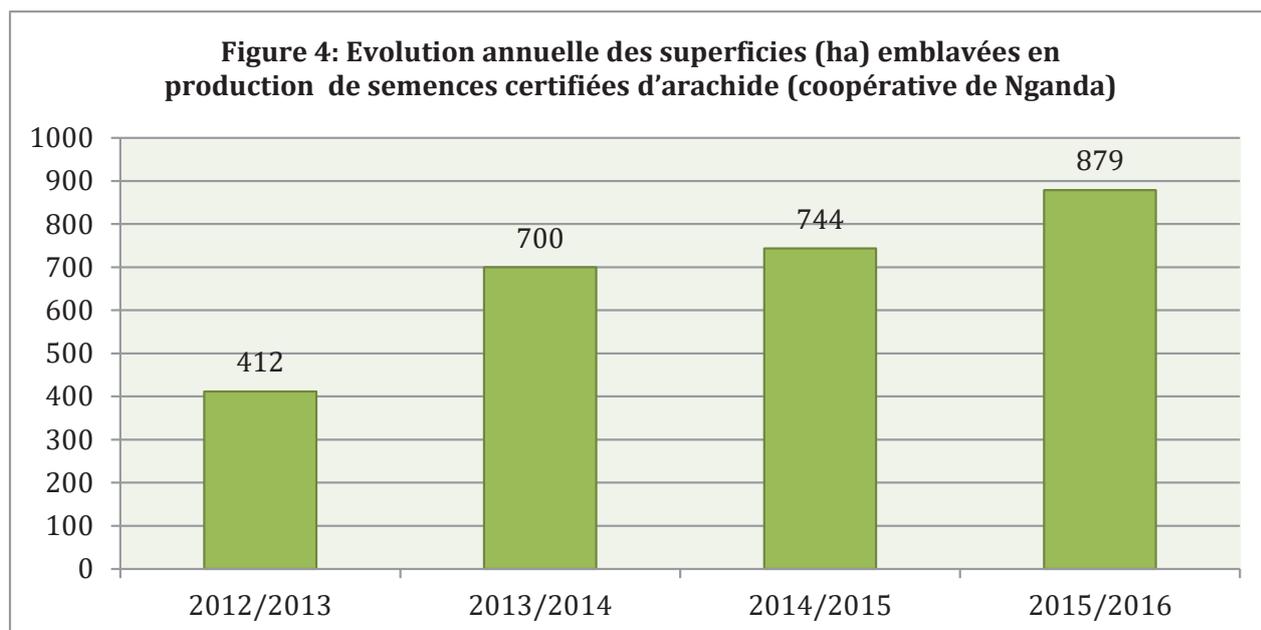
Tableau V : Productions attendues à la fin du sous-projet ASPRODEB			
Céréales sèches (niveau base)	Productions attendues à la fin du sous-projet (Tonne)	Arachide par niveau de multiplication	Productions attendues (Tonne)
Mil	50	Base	1320
Maïs	150	R1	7560
Sorgho	50	R2	33 040
Total	250	Total	41 940
Sources : Enquêtes auprès de ASPRODEB			



Opération de collecte de semences d'arachide dans le bassin arachidier

Toutefois, ces données appréhendées de façon globale, si intéressantes soient elles, peuvent cacher des disparités et ne pas permettre de percevoir suffisamment, à une échelle plus réduite (des coopératives et producteurs), les effets induits par l'expérience du programme PPAO/WAAPP. Ainsi, à la Coopérative des Producteurs Agricoles de Malicounda (COOPAM), il n'y avait que 5 à 6 producteurs de semences de céréales avant 2012 pour une superficie emblavée de 10 ha. Actuellement, le nombre de producteurs semenciers est passé à 125 (toutes les spéculations semencières) pour 150 ha emblavées dont 40 pour le mil, 5ha pour le maïs et 105 ha pour le sorgho.

Pour ce qui est de la coopérative agricole de Nganda, département de Kaffrine encadrée par l'ASPRODEB, on note une réelle croissance des superficies d'arachide emblavées par rapport à la campagne de référence (2012/2013).



Source : figure réalisée à partir des données collectées auprès de la coopérative de Nganda

Les informations fournies par ces tableaux ci-dessous, montrent que les rayons d'action des coopératives et organisations des producteurs ont considérablement évolué et sont renforcés à partir de la première année de l'expérience semences du programme.

Tableau VI : Evolution des coopératives et organisations de producteurs de semences certifiées			
Evolution du nombre de membres de la coopérative agricole de Malicounda, région de Thiès		Evolution des producteurs de semences de mil de la centrale d'achat de Keur Socé, région de Kaolack	
Année	Nombre de membres	Campagne	Nombre de producteurs semenciers
2012	4310	2011-2012	8
2013 (début intervention WAAPP)	5121	2012-2013	9
2014	5592	2013-2014 (avec le WAAPP)	11
2015	5811	2014-2015	13
		2015-2016	15

Sources : Enquêtes sur le terrain



Parcelle de production de semences certifiées de riz (variété : SAHEL 177)



Parcelle de production de semences certifiées de sorgho (variété : 622A)

Toujours dans le registre des exemples illustratifs des effets de l'appui du PPAO/WAAPP, à la Coopérative de producteurs agricoles de Kelle Guèye, région de Louga, on enregistre une progression des superficies emblavées et des rendements pour la culture du niébé.

Les rendements du niébé ont augmenté grâce à la qualité des semences, aux technologies, à la formation sur les bonnes pratiques agricoles, aux engrais que le PPAO/WAAPP avait mis à notre disposition. Son appui nous a permis d'élargir les superficies emblavées. De 60 ha en 2012, nous sommes aujourd'hui à plus de 500 ha avec des rendements en moyenne de 600kg/ha contre 200 à 300 kg/ha dans le passé. Mais cela ne reflète pas tout à fait la réalité spécifique de chaque zone. Car dans les communes de Bandègne et de Kelle Guèye, des producteurs ont obtenu des rendements de 1, 2 tonnes à 1,316 tonnes/ha lors de la campagne précédente et tout ceci, nous le devons, en grande partie au programme PPAO/WAAPP.

Le Président du Conseil d'Administration de la coopérative de Kelle Guèye, région de Louga

Le respect des normes techniques de production a fait que globalement, dans toutes les zones de production de semences, les déclassements de parcelles par les DRDR sont relativement faibles. Pour la production de semences de niébé, en 2015 dans la commune de Bandègne à Louga, sur 81ha emblavées, seuls 2ha ont été déclassés. A la commune de Djokoul sur les 60ha, 1 seul ha a été déclassé, et à Thiel 2ha déclassées sur les 76 emblavées. Ces informations relatives aux faibles déclassements, corroborent à suffisance, le niveau de maîtrise et d'application des bonnes pratiques agricoles par les multiplicateurs de semences.



Stock de semences certifiées conditionnées de niébé

L'adoption par les coopératives/organisations de producteurs de cette démarche transversale à l'approche de chaque campagne, témoigne encore de leur niveau d'organisation à porter le processus de production de semences de qualité au Sénégal.

Période	Activités à mener
A partir du mois de mars	Information/sensibilisation et identification des producteurs multiplicateurs.
Avril	Identification des parcelles de production. Les expressions des besoins en semences et intrants sont rassemblées
Mai-juin	Formation des producteurs dans chaque site de la coopérative sur les bonnes pratiques agricoles. Les prix de cession et de rachat de la production de semence fixés par la coopérative sont partagés avec les producteurs.
Juin	Préparation et envoi des déclarations de cultures à la DISEM en passant par les DRDR
Juin-juillet	Mise en place des semences et intrants
Juillet-août	Labour (selon les types de sols) et Semis
Juillet-septembre	Suivi par la coopérative en rapport avec la DISEM et les DRDR pour le respect des normes (isolement, épuration, densité, carrés de rendements, etc.)
Septembre-octobre	Récolte
Octobre-novembre	Abattage, égrenage,
A partir de novembre	Stockage, conditionnement, certification

1.5.4. Les équipements de stockage et unités de conditionnement : moyens essentiels à la durabilité du secteur semencier

Produire c'est bien, mais aussi trouver des espaces sécurisés pour la conservation et la valorisation de la production est fondamental.

Pour accompagner la chaîne de production et de valorisation des semences, le programme a financé la construction de magasins de stockage pour des coopératives bénéficiaires. Ainsi quatre (4) magasins ont été construits au bénéfice des coopératives affiliées à l'ASPRODEB. En 2017, dix (10) autres seront réceptionnés. Les magasins permettent de stocker les semences avant et après la phase de conditionnement en attente de moments opportuns pour les écouler sur le marché. Ils peuvent donc être considérés comme d'importants moyens de régulation du marché local, permettant subséquemment aux paysans, de mieux vivre du fruit de leur travail. En réduisant les pertes post-récoltes, les magasins participent à la rentabilité des productions et garantissent ainsi aux producteurs, de meilleurs revenus. Autant de formes d'utilisations qui confèrent à ces infrastructures, un rôle de filet de sécurité social et de contribution à la performance et à la durabilité d'un système de production de semences.

Les équipements mis à la disposition des coopératives et des organisations de producteurs ont fini de créer dans certaines zones, un effet d'entraînement. En effet, au Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA) de Kaolack, l'acquisition de quatre (4) motos dans le cadre du programme PPAAO/WAAPP avait suscité une émulation au sein des membres de l'organisation. Ce qui a poussé le CCPA à acheter vingt et un (21) motos supplémentaires pour équiper les Groupements Inter-villageois de Producteurs d' Arachide (GIPA).

En plus des magasins préfabriqués, il a été mis à la disposition des coopératives de production de semences quatre (04) bâches cocoon d'une capacité totale de 30 tonnes destinées au stockage et à la conservation des semences de céréales et de niébé. Dans les bâches, les semences sont conservées de manière hermétique.



Exemple d'une bâche cocoon



Magasin de stockage de la coopérative de Nganda financé par le PPAAO/WAAPP

En parallèle, les sept (07) unités de traitement et conditionnement de semences acquises et déjà livrées, participent à bien des égards à la performance du secteur semencier au Sénégal, puisque permettant d'avoir des semences de qualité qui répondent aux normes. Les semences sont mises dans des chaînes de conditionnement qui permettent de les trier, d'enlever toutes les saletés, les pierres et les brisures.

Ces unités de traitement et de conditionnement auront, à coup sûr, un impact sur la rentabilité de la production de semences, en réduisant considérablement les pertes de temps et de ressources occasionnées par les longs déplacements des producteurs vers les quelques unités de conditionnement qui existent et appartenant à des privés et qui font d'ailleurs l'objet de forte sollicitation. En effet, l'installation des unités de conditions, achetées par le PPAAO/WAAPP, dans les localités de Bignona, Kaffrine, Kédougou, Matam, Podor et Sédhiou obéit à un bon maillage du territoire national. Une autre unité a été fournie à la recherche au CNRA de Bambey.



Unité mobile de triage et de conditionnement de semences

Ces unités de conditionnement sont gérées par des OP fâtières comme l'ASPRODEB qui en a bénéficié de trois (3) unités suivant un cahier de charges élaboré par l'UCTF du PPAAO/WAAPP et la DA/DISEM.

Des laboratoires d'analyse qui existaient, ont été soit équipées ou renforcées par le PPAAO/WAAPP. Les trois laboratoires (Tamba, Diourbel, Thiès) ont été entièrement équipés. Pour cette année, deux autres, notamment le laboratoire de Diourbel et Dakar, doivent être réhabilités et équipés. En plus, ceux de Fatick, de Louga, de Matam et de Ziguinchor, vont être équipés. Ces quatre laboratoires ont été réhabilités par un projet de la FAO, ce qui a permis au PPAAO/WAAPP d'orienter son appui vers leurs équipements. Ces réalisations du programme, combinées à la construction d'une chambre froide à l'ISRA pour la conservation des souches des semences, ne feront que renforcer substantiellement l'offre de semences certifiées, au niveau national.

Sur un autre plan, des appuis en équipements sont aussi apportés à d'autres organisations à l'image de l'Union Nationale d'Interprofession Semences (UNIS) qui a bénéficié de deux (2) unités de traitement et de conditionnement de semences déjà livrées.

Tout ce dispositif de renforcement des équipements mis en place par le PPAAO/WAAPP, crée des conditions qui permettent de soutenir la régularité de la production de semences. Ces sont là autant de jalons solidement ancrés, que le PPAAO/WAAPP a posés pour porter le secteur semencier du pays, sur les rampes de la durabilité. Ce tableau suivant récapitule le nombre d'unités de conditionnement dont bénéficient certaines structures partenaires du programme PPAAO/WAAPP.

Unités de conditionnement de semences mises à disposition par le PPAAO/WAAPP	
Structures bénéficiaires	Nombre
ISRA	Une (01) unité de conditionnement de semences de niveau pré-base
ASPRODEB	Trois (03) unités de conditionnement
UNIS	Deux (02) unités de conditionnement
BAMTAARE	Une (01) unité de conditionnement

1.6. La distribution et la commercialisation, un levier pour tirer le processus de production de semences

La distribution et la commercialisation, sont des maillons essentiels à maîtriser pour asseoir un système de production de semences plus viable et durable.

Les quantités de semences produites n'auront véritablement de valeur, que si elles entrent dans un processus de distribution et de commercialisation permettant ensuite à d'autres producteurs d'en bénéficier. Plus les possibilités de distribution et de commercialisation sont maîtrisées, plus, en amont du processus, les producteurs seront enclins à renforcer leurs capacités d'emblavure et de production de semences. Cela est corroboré par les effets de l'appui apporté par le programme en rachetant en 2013 une quantité importante de semences qui étaient stockés dans les magasins des coopératives/organisations de producteurs à cause des difficultés de commercialisation. Les produits achetés ont été redonnés sous forme de subvention aux producteurs. Cet appui a été d'un grand apport pour les producteurs : certains avaient pu trouver une opportunité pour l'écoulement de leurs productions avec des revenus conséquents et d'autres ont pu accéder à des semences de qualité avec des prix subventionnés. Une telle initiative a eu des effets considérables en termes de motivation et d'engagement des producteurs, car à la campagne suivante (2014), les producteurs, avaient emblavé plus de superficies (voir partie offre améliorée de semences certifiées).

En matière de distribution et de commercialisation des semences, les pratiques des coopératives et des organisations de producteurs ont des dissemblances et parfois des similitudes selon qu'elles appartiennent à une même faitière ou non.

Par exemple, l'ANCAR a adopté un système de distribution communautaire qui consiste à satisfaire d'abord les besoins en semences des organisations de producteurs qu'elle encadre. Cela aurait permis de limiter les problèmes d'écoulement et de commercialisation des productions.

A l'opposé, les coopératives et les organisations de producteurs affiliées à l'ASPRODEB et au RESOPP, ont un système de distribution et de vente orienté vers l'extérieur et donnant la possibilité à toutes organisations qui ont les moyens d'acquérir des semences certifiées. Si ce modèle de distribution est sujet à des difficultés d'écoulement, il serait plus conforme au caractère de bien public des semences qui doivent profiter à tous ceux qui ont les moyens d'en disposer.

Encore, une raison de plus, qui justifie la pertinence des relations collaboratives et de mutualisation des pratiques qui doivent exister entre ces trois organisations.

Ce partenariat solide qui va reposer sur les forces d'un grand ensemble, pourrait faciliter l'implication du secteur privé et des institutions de finance dans le système semencier et renforcer du coup, les capacités de négociation et de persuasion des acteurs à la base, conditions vers l'instauration d'un système pérenne de production de semences certifiées.

1.7. Le genre, une dimension à prendre en compte dans le secteur semencier

Dans certaines coopératives, le genre est bien pris en compte, mais généralement limité aux instances de gouvernance ou une présence plutôt passive dans les activités. Dans beaucoup de zones visitées dans le cadre de cette étude, on note une faible représentativité des femmes et des jeunes dans le secteur semencier. La raison principale avancée par les acteurs rencontrés, réside dans l'insuffisance de terres et l'accès difficile aux matériels agricoles par cette frange de la société. Ceci semble être étayé par les propos d'un producteur rencontré à Tamba : « ce n'est pas n'importe qui, qui peut produire des semences et il serait hasardeux de mettre les semences à la disposition de jeunes ou de femmes qui ont en général un problème d'accès aux facteurs de production (foncier, équipements matériels agricoles). Ces facteurs sont des conditions indispensables à la production de semences. L'isolement des parcelles et la rotation des cultures doivent obligatoirement être respectés ; alors si on n'a pas une disponibilité foncière assez suffisante, il serait difficile de respecter ces normes techniques. Les semences de pré-base et de base sont un bien précieux, donc il faut les sécuriser en les mettant à la disposition des paysans qui ont les moyens de les multiplier ».

Au niveau des OP encadrées par l'ANCAR dans le bassin arachidier sud, le Sénégal oriental et la haute Casamance, et la vallée du fleuve Sénégal, le faible taux de participation des femmes (6,4% en année 1 à 3,9% en année 3) noté, est imputable aux facteurs sus mentionnés. Concernant les renforcements de capacités techniques, 13,8% de femmes sont touchées pour 369 bénéficiaires formés.

A la Coopérative agricole de Malicounda, en 2015, sur les 5811 membres répartis dans 498 groupements, il y a 3204 hommes et 2073 femmes. Cette forte présence des femmes se limite aux autres activités de la coopérative, mais très faible dans les activités de production de semences.

Ces chiffres sont révélateurs du niveau relativement bas de la prise en compte du genre dans le secteur semencier au Sénégal. Par contre dans les autres maillons de la chaîne de production de semences (désherbage, démariage, triage, abattage, épuration, etc.), les femmes marquent leur présence. Cette situation constatée dans ces zones, contraste avec ce qui se passe en Casamance et qui est liée à une conception traditionnelle

et sexo-spécifique du travail de la terre où les femmes sont plus présentes dans les rizières avec plus de 70% par exemple dans la zone de Djendé, région de Sédhiou.

Cependant pour certaines spéculations comme le niébé, qui a été dans le passé, une culture associée à l'arachide et au mil, les femmes sont bien présentes. A la coopérative des producteurs agricoles de Kelle Guèye spécialisée dans la filière semences niébé, entre 2012 et 2014, le nombre de femmes productrices est passé de 14 à 77 sur un total membre respectif de 299 à 345.

A ces faits, s'ajoutent, aussi les facteurs ou pesanteurs socio-culturelles qui relèguent souvent en seconde position, les femmes et les jeunes dans l'accès à la terre et aux facteurs de production. Les femmes s'occupent plus des activités post récoltes. Toutefois cela ne dédouane pas de mettre en place des initiatives pour corriger ces disparités, c'est ce qu'a compris le PPAO/WAAPP qui a mis en place un dispositif alliant la formation et la sensibilisation pour une meilleure intégration du genre dans les activités de production de semences et des évolutions intéressantes sont en train d'être notées dans ce sens. Dans le cadre du PPAO/WAAPP et du WASP/PSAO, des actions de renforcement de capacités ont été réalisées. Il s'agit de la tenue d'un atelier sur le concept genre et d'un autre atelier sur les techniques de production de semences pour les femmes. En parallèle, des actions de sensibilisation sont menées par les structures faitières bénéficiaires afin de favoriser la prise en compte des femmes et des jeunes dans les activités de production de semences certifiées. Par exemple au CCPA, le niveau de présence des femmes dans les activités de production de semences se situe entre 30 et 40% du total des producteurs au moment où les jeunes sont à 20%. Ces chiffres encourageants, témoignent à suffisance, les effets des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le genre et production de semences.



Atelier de renforcement de capacités des femmes sur les techniques de production de semences certifiées

L'existence de quelques femmes leaders et pionnières dans le domaine de la production de semences, constitue une aubaine et devrait par conséquent être considérée comme une opportunité et une perche, à l'effet de tirer le maximum de femmes vers les activités de production de semences certifiées, somme toute rentables. Par exemple à la Centrale d'achat de Keur Socé, département de Kaolack, la seule productrice de semences qui existe est la présidente de cette organisation.

Les témoignages ci-dessous faits par ces femmes, sont des sources d'encouragement et de motivation et illustrent à quel point, elles peuvent contribuer substantiellement à la performance du secteur semencier au Sénégal.

Le PPAO/WAAPP a réalisé des actions importantes allant dans le sens de favoriser l'implication des femmes dans le processus de production de semences certifiées au Sénégal. Personnellement, le programme m'a fait participer à une mission de visite d'échange au Ghana afin de nous permettre de mieux nous imprégner du mécanisme de fonctionnement de la plateforme « e-semences » de ce pays. Autant d'actes de taille, entre autres, posés par le programme qui dénote de l'intérêt qu'il accorde à la femme compte tenu du rôle primordial qu'elle peut jouer dans les activités de production de semences. Nous souhaitons que d'autres partenaires suivent sa démarche.

Marème Faye Diagne, présidente de la centrale d'achat de Keur Socé, région de Kaolack

1.8. La production de semences, une activité à forts impacts socioéconomiques

La motivation et l'engagement des producteurs de semences sont en fait, un impact social engendré par l'intervention du programme PPAAO/WAAPP dans le domaine de la production de semences. Les résultats intéressants obtenus, ont suscité un engouement de la part d'autres paysans individuels et d'organisations à s'intéresser à la production de semences et à aller demander des adhésions aux coopératives/organisations de producteurs de semences. Les ressources financières importantes tirées de la vente des productions sont réinvesties dans d'autres activités génératrices de revenus comme l'embouche, l'aviculture, le commerce, etc. Grâce aux retombées financières, des chefs de famille multiplicateurs de semences prennent entièrement en charge les frais de scolarité de leurs enfants et d'autres besoins sociaux (mariage, baptême, construction).

Nous femmes qui sommes productrices, les semences constituent notre principale ressource financière. Grâce aux revenus conséquents générés, nous parvenons à satisfaire les besoins de nos familles. Au Groupement Inter-villageois des Producteurs d'Arachide (GIPA) de Thiakho Maty (région de Kaolack) dont je suis la présidente, il y a plus de 60% de femmes et elles veulent toutes s'activer dans la production de semences d'arachide et de céréales à cause de leur rentabilité financière et de leurs impacts sociaux dans les ménages.

Adama Mangane, présidente du GIPA de Thiakho Maty, conseillère municipale et présidente de la commission domaniale de la commune de Thiaré

Dans certaines localités, l'introduction de semences de céréales a été perçue comme une innovation et a considérablement révolutionné les pratiques culturales et a contribué à la diversification des activités de production de semences plus rentables que les autres activités agricoles. Par conséquent, une amélioration de la situation socioéconomique des producteurs s'en est suivie.



Parcelles de production de semences certifiées de sorgho (variété : Faourou)

L'introduction de nouvelles variétés de semences facilitée par le PPAO/WAAPP est saluée par les producteurs, car ces variétés sont très productives donnant de bons rendements. Dans le département de Mbour, des producteurs avaient abandonné la culture du sorgho faute de semences de qualité, mais depuis l'introduction de nouvelles variétés (Faourou, Nganda, Darou, etc.) qui sont très performantes, faciles à cultiver et plus appétissantes pour la consommation, la culture du sorgho est redevenue maintenant une réalité dans le département particulièrement dans les localités environnantes de la pointe Sarrène. Il m'était difficile d'avoir 500kg/ha, mais durant ces deux dernières campagnes, le rendement que j'ai obtenu tourne autour de 1,5 T/ha. Pour 1ha de semence de sorgho, nous gagnons 1 100 000 F CFA, ce qui n'a jamais été le cas. Ces variétés offrent aussi un avantage notable puisqu'en plus des ressources financières très intéressantes, qu'elles nous procurent, elles permettent d'avoir beaucoup de foin pour le bétail.

Serigne Boye, producteurs de semences de sorgho, Pointe Sarrène, Mbour.

Sur un autre plan, le développement des activités de production de semences où le producteur joue un rôle de premier plan, a contribué à la revalorisation de l'image et des capacités des paysans qui se sentent maintenant plus utiles à l'égard de leurs pairs en leur facilitant l'accès à des semences de qualité. Les ressources financières générées par la production de semences ont amélioré le pouvoir économique des coopératives et des organisations de producteurs, ce qui leur a permis de s'investir dans d'autres tâches de développement communautaire. C'est le cas de la coopérative agricole de Nganda dans la région de Kaffrine, qui a actuellement une masse salariale de 1 660 000 F CFA par mois, générée en grande partie par ses activités de production de semences. La production de semences lui a permis de réfectionner ses locaux, de payer un véhicule de services, de mettre en place une radio communautaire, de réaliser des œuvres sociales comme l'équipement du forage de la commune et l'appui aux comités de lutte contre les feux de brousse.

II. LES FACTEURS DE SUCCÈS ET DE DURABILITÉ DE L'EXPÉRIENCE DU PPAO/WAAPP

Les effets induits par l'appui du Programme PPAO/WAAPP sur le secteur semencier, ont été rendus possibles grâce à un ensemble de facteurs ou fils conducteurs parmi lesquels, on peut notamment citer :

- ▶ L'approche développée par le programme consistant à responsabiliser les organisations/coopératives et à redynamiser les différents éléments qui structurent le système de production de semences certifiées ;
- ▶ Les renforcements de capacités apportées ;
- ▶ L'amélioration de l'environnement de production (magasins et unités de conditionnement) ;
- ▶ La valorisation et la consolidation par le programme PPAO/WAAPP des pratiques existantes des coopératives/organisations de producteurs ;
- ▶ La qualité et la productivité des semences mises à la disposition des bénéficiaires ;
- ▶ Les effets leviers d'autres initiatives notamment de fertilisation des terres ;
- ▶ La dynamique partenariale entre les coopératives/organisations de producteurs, les institutions de financement, la recherche et les services techniques étatiques ;
- ▶ La communication à tous les niveaux : local et national ;
- ▶ Le suivi/évaluation régulier (local, national) en relation avec les partenaires financiers.

L'approche développée par le programme PPAO/WAAPP

- L'approche du PPAO/WAAPP qui s'appuie sur des organisations d'encadrement structurées bien ancrées dans le milieu paysan et avec une certaine expertise dans le domaine de l'accompagnement et de la production de semences, est en elle-même, un facteur de succès et de durabilité. Au niveau supra et sur le plan de la gouvernance du secteur semencier, l'animation et le dynamisme que son intervention a suscité, est un gage de durabilité de sa contribution à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées au Sénégal.
- L'intervention du programme PPAO/WAAPP en 2013 par l'achat de la production de semences non écoulée, a été une source d'encouragement des producteurs. Cette intervention du programme a véritablement catalysé l'engagement et la volonté des producteurs pour la relance des activités de production de semences certifiées. Les centaines de tonnes de semences mévendues et stockées dans les magasins des coopératives/organisations de producteurs, avaient fini par décourager ces dernières vers l'intensification de leurs activités de production de semences certifiées.

Le rôle catalytique des renforcements de capacités

- Certes, les résultats chiffrés sont importants, mais aussi, les renforcements des capacités, les dynamiques collaboratives entre producteurs et l'ISRA pour faciliter l'accès aux semences, le travail effectué par les autres institutions partenaires comme la DISEM, les DRDR, sont aussi déterminants ; car ayant constitué des facteurs ou leviers importants qui ont contribué à ces résultats.
- Le respect des critères de choix des producteurs semenciers conformément à la législation semencière (voir partie antérieure du document), montre que les coopératives et les organisations de producteurs sont soucieuses de l'efficacité du processus de production de semences. Elles offrent plus de garantie pour la réussite des campagnes en s'appuyant sur ces critères pour le choix des producteurs devant multiplier les semences. Cela traduit aussi le niveau de progression des organisations de base vers l'autonomisation et la responsabilisation, facteurs essentiels pour la continuité du processus de production de semences.
- L'existence de supports techniques et méthodologiques (fiches techniques des variétés de semences, formulaires de déclaration de cultures, contrats de production, attestations d'homologation, fiches de suivi production, etc.) qui sont à la disposition des coopératives et organisations de producteurs de semences, est une bonne pratique organisationnelle et gage de durabilité des acquis du projet semences PPAO/WAAPP.

La valorisation et la consolidation des pratiques existantes des coopératives/organisations de producteurs ont été des facteurs déterminants de succès et de durabilité du système semencier

- Le PPAAO/WAAPP a trouvé un dispositif de fonctionnement des organisations faitières, qu'il n'a pas du tout perturbé, mais qu'il a plutôt renforcé et consolidé.
- L'expérience évolutive et consolidante des coopératives, est un pilier fondamental qui soutient la pérennité des actions portées par ces dernières, notamment le processus de production de semences certifiées. Certaines coopératives sont nées à partir des Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) et avaient déjà des initiatives de production de semences. Elles se sont ensuite structurées conformément aux normes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires (OHADA) pour pouvoir se positionner comme des agents économiques à la recherche de profits.
- L'internalisation du conseil agricole par des personnes endogènes membres des coopératives et qui assurent la démultiplication des formations à d'autres producteurs, est considéré comme un facteur de durabilité des initiatives de production de semences.
- Les réunions annuelles de bilan et de planification des campagnes agricoles devenues plus systématiques au niveau des coopératives et des organisations de producteurs, constituent un vecteur qui sous-tend tout processus pérenne de production de semences certifiées.

L'amélioration de l'environnement de production, un moyen pour asseoir la durabilité de la production de semences certifiées

- L'existence de magasins de stockage au niveau des coopératives (en particulier celles affiliés au RESOPP) en plus de ceux construits par le programme, constitue des infrastructures de sécurisation et de valorisation des productions de semences. Le kit de matériel agricole donné par le PPAAO/WAAPP est aussi un support important pour accompagner la production de semences certifiées.
- Les unités de conditionnement des semences mises à la disposition des partenaires et des institutions de recherche améliorent l'offre de qualité en semences certifiées et participent à bien des égards à la performance et à la durabilité du système de production de semences certifiées au Sénégal.
- L'existence d'institutions financières (mutuelles et banques) est une opportunité qui peut tirer la production de semences certifiées vers des lendemains meilleurs. Presque toutes les coopératives et organisations des producteurs ont des comptes d'épargne ouverts soit dans des banques ou des mutuelles d'épargne et de crédit. Cela devrait leur permettre de renforcer leurs capacités de mobilisation de ressources afin de financer les activités de production et de commercialisation de semences certifiées.

La qualité et la forte productivité des semences mises à la disposition des bénéficiaires, facteurs clés de performance et de pérennité du système de production de semences certifiées

- La forte productivité et le rendement important des spéculations semencières sont des sources de motivation pour les paysans à continuer à produire des semences.
- A cela, il faut ajouter la création et le développement par le programme de nouvelles variétés plus hâtives et mieux adaptées dans un contexte marqué par des péjorations climatiques avec généralement des variations et des déficits pluviométriques.

Les effets leviers d'autres initiatives de fertilisation des terres

- Les impacts des projets Gestion Durable des Terres (GDT) soutenus par le PPAAO/WAAPP ont permis d'améliorer la fertilité et la texture des terres, contribuant par ricochet à l'amélioration de la production des semences certifiées.
- la collaboration des coopératives et des organisations de producteurs avec l'Institut National de Pédologie (INP) pour le phosphatage de fonds, a aussi amélioré la fertilité et la texture des sols induisant de ce fait l'augmentation des rendements et de la productivité agricole.

La dynamique partenariale entre les coopératives/organisations de producteurs, les institutions de financement, la recherche et les services techniques étatiques

- Les conventions de financement entre le FNRAA et les organisations faitières (ANCAR, ASPRODEB et RESOPP) s'inscrivent dans une perspective de renforcement continu des relations collaboratives entre deux catégories d'acteurs incontournables à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées. Ces catégories d'acteurs sont : les structures faitières d'encadrement des coopératives/organisations de producteurs de semences et les institutions de financement.
- La collaboration déjà fluide entre d'une part, les coopératives de producteurs et l'ISRA pour la fourniture de semences de pré-base et d'autre part avec les services techniques comme les DRDR pour le suivi et le contrôle des parcelles, est un acquis non négligeable vers la pérennité du système déjà renforcé par le PPAAO/WAAPP.
- Dans le même sillage, la systématisation de la contractualisation entre les coopératives/organisations et les producteurs multiplicateurs de semences, s'est révélée être une parade sûre pour s'entourer de plus de garanties et assurer une production de qualité de semences certifiées.
- Le réseau des coopératives comme le RNCPS est une opportunité qui peut offrir aux producteurs un espace de concertation, de négociation avec les autorités gouvernementales du pays. Le réseau peut jouer un rôle de plaidoyer pour intégrer les coopératives qui ont des moyens dans les quotas nationaux de fourniture de semences.

La communication, une dimension fondamentale de la durabilité d'un système de production de certifiées impliquant l'intervention de divers acteurs

- La communication est une dimension très importante dans l'accompagnement d'une expérience comme celle relative à la mise en place d'un système durable de production de semences qui implique l'intervention de plusieurs acteurs à des échelles différenciées. En plus, elle permet de renforcer la visibilité des actions entreprises.
- Dans ce domaine, le PPAAO/WAAPP a beaucoup fait en utilisant des canaux pour la diffusion et le transfert des résultats de la recherche aux producteurs, la facilitation de l'accès aux semences de qualité à des prix supportables par les producteurs. Des reportages, des émissions télévisées, des participations à des foires, l'organisation de visites d'échanges, des publications, des livrets et d'autres supports de communication, ont été réalisés permettant, à cet effet, de porter le niveau de connaissance du programme à un large public. « Le fait pour tous les acteurs, de savoir qui fait quoi ? comment il le fait ? où est-ce qu'il le fait, est source de visibilité et de valorisation des efforts consentis pour la mise en œuvre d'une expérience ». Ceci le PPAAO/WAAPP et les partenaires impliqués dans le projet semences l'ont fait sienne en accompagnant son expérience par des actions importantes d'informations et de communication.
- Parallèlement, le programme PPAAO/WAAPP a réalisé des activités de diffusion et de vulgarisation de la réglementation du secteur semencier. Dans ce sens, la DISEM a tenu des ateliers de diffusion et de partage de cette réglementation de la CEDEAO. Ces activités ont permis aux acteurs en l'occurrence les coopératives et les organisations de producteurs de mieux connaître les normes à respecter dans le processus de production de semences certifiées plus compétitives.

III QUELQUES DÉFIS À RELEVER

Les limites notées sont plus liées à la vie et à l'environnement des coopératives et des organisations de producteurs, qu'au système mis en place par le programme pour accompagner ces dernières dans le processus de production de semences certifiées. Elles sont appréhendées sur le plan technique, organisationnel, environnemental, économique, etc.

▶ **Sur le plan technique et infrastructurel**

L'insuffisance de magasins de stockage au regard de la taille importante de certaines coopératives est une contrainte. Des coopératives comme celle de Nganda ont eu à louer des magasins pour le stockage de leurs productions. Toutefois, l'intervention du PPAO/WAAPP à ce titre, peut contribuer substantiellement à conjuguer au passé, ce déficit d'aires de stockage. Généralement, ce problème est moins ressenti au niveau des coopératives encadrées par le RESOPP qui disposent des magasins de stockage. Maintenant l'accent doit être davantage mis sur les équipements post récoltes.

Aussi, l'éloignement des unités de conditionnement par rapport aux zones de production est une contrainte de taille. Cet éloignement induit souvent des manques à gagner pour les coopératives.

▶ **Au plan de l'environnement de la production**

Les difficultés de commercialisation des semences inhibent considérablement la volonté des producteurs, de s'inscrire dans une perspective d'augmentation de leurs productions. Ce phénomène occasionne des méventes importantes stockées dans les magasins. A titre d'illustration, en 2015, sur les 12 tonnes de semences de maïs produites par l'OP productrice de semences à Wack Ngouna, 5 tonnes seulement ont été vendues au prix rémunérateur de 350 F CFA et le reste a été vendu à vil prix à 150 F.

Une autre limite non moins négligeable, concerne la pratique, tant décriée par les producteurs, des notifications faites à des opérateurs privés semenciers pour la constitution de stocks de semences ordinaires ou dites «écrémées», afin de pallier l'insuffisance des certifiées et reconstituer le capital semencier. De tels opérateurs sont considérés par les producteurs de semences comme des concurrents déloyaux qui partent sur des bases inégales ou disproportionnelles pour profiter de la subvention par l'Etat du prix des semences. Ainsi, certaines coopératives ont émis le souhait de se positionner comme opérateurs privés semenciers et de bénéficier de quotas dans la fourniture de semences pour venir à bout du problème d'écoulement de leurs productions. De surcroit, certains fournisseurs de semences n'habitent pas dans les régions où ils ont des quotas, alors que les coopératives qui s'y trouvent, ont la capacité de satisfaire les besoins. Ces contraintes poussent certaines coopératives à chercher des partenariats au-delà de nos frontières afin de trouver des débouchés pour la commercialisation. Certes, c'est bénéfique et rentable pour elles, mais une telle pratique, qui influe négativement sur la disponibilité des semences dans le territoire national, peut endiguer les efforts déployés pour asseoir un système durable de production de semences dans le pays.

L'absence de mécanismes de sécurisation de la production de semences certifiées dans un contexte d'irrégularités des pluies est une limite à prendre en compte. Par exemple le stress hydrique enregistré durant la campagne agricole de 2016-2017 à cause de l'arrêt précoce des pluies, a fait que beaucoup de parcelles de production de semences ne sont pas arrivées à maturation. Cela aura des conséquences sur les prévisions de la production de semences de cette présente campagne. Les manques à gagner peuvent être importants selon les spéculations et les zones concernées. Cependant pour amoindrir les conséquences de tels risques climatiques, il faudrait encourager davantage les producteurs à pratiquer l'assurance agricole qui peut leur offrir des compensations assez importantes compte tenu des contreperformances du secteur dues à ces aléas. Certaines coopératives le font et il serait utile de l'étendre à d'autres.

► Sur le plan économique

L'insuffisance de fonds de roulement pour financer les opérations de collecte des productions de semences est à verser dans les limites. Cette absence ou insuffisance de financement de la collecte dans le système de production de semences est un handicap. Elle pèse négativement sur la performance du secteur avec des taux de collecte des semences qui dépassent rarement les 70%, ne permettant pas d'atteindre des objectifs de production fixés dans les sous-projets. Le tableau suivant reflète le niveau de collecte des semences au niveau des trois organisations bénéficiaires de sous-projets de production de semences.

Tableau IX : Niveau de collecte des productions de semences par espèce (2015)					
ASPRODEB		ANCAR		RESOPP	
Espèce/culture	Taux de collecte (%)	Espèce/culture	Taux de collecte (%)	Espèce/culture	Taux de collecte (%)
Mil	54,18	Mil	63,86	Mil	73
Maïs	45,74	Maïs	62,92	Maïs	71,5
Sorgho	75,82	Sorgho	83,56	Sorgho	51,5
Arachide	44,60			Niébé	
Riz pluvial	70,43				

Sources : données enquêtes auprès des trois organisations

Les caisses d'épargne et de crédit dont disposent la plupart des coopératives, devraient servir, plus encore, de possibilités pour financer la collecte des productions de semences.

De l'autre côté, l'absence de contribution des producteurs et de leurs organisations au financement de la recherche et au fonctionnement des instances de gouvernance du secteur semencier, constitue un défi de taille à relever. Plus les bénéficiaires ou utilisateurs de la recherche contribuent financièrement, plus le système semencier sera viable et durable. La responsabilisation, surtout financière, est l'un des premiers facteurs de durabilité. Des projets comme le PPAAO/WAAPP ne sont pas des structures pérennes devant continuer à soutenir le financement de la production de semences.

La faiblesse des financements privés susceptibles de contribuer à mieux prendre en charge la collecte et la commercialisation des productions de semences certifiées est un aspect à souligner. Un tel manquement noté peut inhiber les nombreux efforts fournis par l'Etat, les programmes comme PPAAO/WAAPP pour mettre en place un système durable de production de semences certifiées au Sénégal.

► Sur le plan de l'organisation et du cloisonnement des organisations bénéficiaires (ANCAR, ASPRODEB et RESOPP)

Le manque de collaboration entre les différentes structures bénéficiaires (ANCAR, ASPRODEB et RESOPP) qui se considèrent comme des concurrents, n'est pas de nature à contribuer à la durabilité d'un système de production de semences au Sénégal. Ces organisations devraient plutôt se concerter périodiquement pour favoriser l'émulation et un apprentissage mutuel de leurs expériences au profit de tous les producteurs semenciers qu'elles encadrent.

Le manque de partenariat entre les coopératives/organisations de producteurs et les opérateurs de marchés pour garantir l'écoulement des productions et éviter les méventes, constitue une limite de taille à considérer. Dans ce cadre, les opérateurs privés semenciers pourraient jouer un rôle primordial.

IV. LES ENSEIGNEMENTS

Quelques enseignements tirés de l'appui du programme PPAAO/WAAPP sont ici présentés. Ces enseignements sont tirés à différents niveaux, notamment sur :

- ▶ l'approche de mise en œuvre de l'initiative semences du programme
- ▶ les succès et effets de l'appui du programme à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées
- ▶ les limites enregistrées.

Sur l'approche de mise en œuvre de l'initiative semences du programme PPAAO/WAAPP

- L'expérience semences du programme PPAAO/WAAPP, a montré que lorsqu'une initiative menée par un projet, est bâtie sur la responsabilisation des coopératives et des organisations des producteurs, sur la valorisation et la consolidation des pratiques existantes ; elle offre à ces dernières, la possibilité d'acquérir des capacités complémentaires leur permettant de contribuer valablement à la durabilité de l'initiative.
- Toutefois, quelque soit le capital d'expériences des organisations d'encadrement des producteurs de semences, il est nécessaire voire indispensable, de mettre en place un dispositif solide de renforcement des capacités sur les plans technique, organisationnel, règlementaire et de gestion pour permettre à ces organisations d'être plus autonomes dans le processus de production de semences certifiées.
- La viabilité et la durabilité d'un système de production de semences certifiées sont fortement liées à l'adoption et à la consolidation de fils conducteurs ou facteurs déterminants de succès comme ceux précédemment abordés dans le document.

Sur les effets de l'appui du programme

- La création et l'adoption de nouvelles variétés de semences à cycle court et à bon potentiel de rendement, accompagnées d'un paquet technique de renforcement de capacités, d'appui institutionnel et d'équipements (magasins et unités de traitement et de conditionnement des semences) des acteurs clés, sont des leviers solides indispensables à la mise en place d'un système durable de production de semences au Sénégal.
- Dans un secteur aussi sensible et complexe que celui de la production de semences certifiées, la redynamisation des mécanismes nationaux de gouvernance impliquant tous les acteurs, favorise une meilleure prise en compte des préoccupations de ces acteurs et contribuent grandement à la durabilité et à la performance du secteur semencier. A cet effet, l'appui du programme PPAAO/WAAPP à la redynamisation du Comité National Consultatif des Semences et Plants (CNCSP) est d'un apport considérable.
- Une répartition ou une distribution assez équilibrée de la culture de semences dans le territoire national a été notée. Si le mil et l'arachide sont plus concentrés dans le bassin arachidier sud, le maïs est cultivé dans le sud du pays et une partie du bassin arachidier sud. La culture semencière du sorgho quant à elle, est plus intense dans la région de Thiès, plus précisément dans l'ouest du département de Mbour. Le niébé est localisé en grande partie dans la région de Diourbel et de Louga. La région du Sud s'adonne plus à la production de semences de maïs, de l'arachide et de riz. Cette forme de spatialisation de la production de semences qui repose sur les potentialités agro-écologiques et la tradition culturelle de chaque zone, est une opportunité à valoriser puisqu'elle constitue une soupape de sécurité pour la mise en place d'un système durable de production de semences au Sénégal.
- Une bonne production de semences de qualité est sujette à la combinaison de plus facteurs dont entre autres : les pratiques durables de gestion des terres. Cette expérience du PPAAO/WAAPP s'est révélée comme effet d'entraînement ayant contribué à la productivité agricole des cultures semencières. Cela révèle encore que la production de semences doit être appréhendée sous une approche systémique.



En d'autres termes, si nous voulons mettre en place un système durable de production de semences, il faut nécessairement la conjonction de plusieurs paramètres dont la restauration des terres dégradées à travers des bonnes pratiques durables. Dans ce cas l'approche intégrée du PPAAO/WAAPP est à valoriser et consolider.

Sur les limites du système ou défis à relever

- Un partenariat fécond et fluide entre structures d'encadrement des organisations paysannes productrices de semences, est aujourd'hui une condition nécessaire pour mettre en place un système durable de production de semences au Sénégal. Cela favoriserait un partage et un apprentissage mutuel entre les pratiques des différentes organisations faitières (notamment l'ANCAR, l'ASPRODEB et le RESOPP pour ce qui concerne l'initiative semences du programme PPAAO/WAAPP).
- L'implication des coopératives de grandes envergures dans l'attribution des quotas nationaux de fournitures de semences, peut contribuer à pallier aux difficultés d'écoulements des productions de semences et subséquemment rendre le secteur plus performant au profit des producteurs.
- La collaboration solide entre organisations/coopératives de producteurs et le secteur privé, est aujourd'hui plus que jamais indispensable pour promouvoir un système durable de production de semences certifiées au Sénégal. Cette forme de partenariat pourrait dans une certaine mesure, contribuer à juguler les problèmes de financement pour la collecte et la commercialisation des productions de semences.

CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

Dans les zones couvertes par l'expérience semences du programme PPAAO/WAAPP, une dynamique de changement des systèmes de production de semences est en train de s'opérer grâce au paquet d'activités que ce programme a réalisé et qui s'est adossé sur une approche responsabilisante et de renforcement de l'autonomisation des organisations de base, acteurs clés du secteur semencier. Les quantités de production récoltées et les bons rendements obtenus, attestent encore une fois de plus, la forte et appréciable contribution du PPAAO/WAAPP à la mise en place d'un système durable de production de semences au Sénégal.

Les variétés de semences créées par l'ISRA avec l'appui du PPAAO/WAAPP sont venues au moment opportun où les cycles plus ou moins longs de certaines variétés de semences cultivées par les producteurs, arrivent difficilement à maturité dans un contexte marqué par des déficits et des variabilités interannuelles de la pluviométrie. Ces spéculations constituent en réalité des options de renforcement de la résilience des populations rurales face aux variabilités climatiques.

Cela montre à suffisance que l'initiative semences du PPAAO/WAAPP s'est résolument inscrite dans une dynamique contributive à la mise en place d'un système durable de production de semences certifiées au Sénégal.

Bien que importants, ces acquis tirés du terrain doivent être soutenus par la matérialisation d'un certain nombre de recommandations suivantes :

- La redynamisation des instances de coordination et de gouvernance (CNCSP par exemple) du secteur semencier par le programme PPAAO/WAAPP, est un facteur crucial pour la durabilité du système de production de semences. Ainsi, il faudrait que toutes les parties prenantes notamment l'Etat, la recherche, le secteur privé, les organisations paysannes faitières, les institutions de finance, etc., s'investissent davantage, à l'effet non seulement, de consolider les acquis du PPAAO/WAAPP, mais aussi de mobiliser des moyens supplémentaires pour la fonctionnalité continue des instances de coordination et de gouvernance du secteur. Pour un secteur aussi névralgique que celui des semences qui a besoin d'avoir un paysage institutionnel dynamique, ceci est un défi important à relever.
- La promotion d'un dispositif collaboratif entre les différentes organisations faitières plus proches des producteurs de semences, doit être une action importante à réaliser dans l'immédiat. Autrement dit, il est indispensable d'initier périodiquement des espaces de concertation et de partage d'expériences entre les différentes organisations faitières (ANCAR, ASPRODEB, RESOPP, et d'autres même). C'est en cela, que ces acteurs à la base peuvent réellement contribuer de manière plus efficace aux mécanismes nationaux de coordination et gouvernance du secteur semencier redynamisés par le programme PPAAO/WAAPP. Des organisations comme l'UNIS (Union Nationale d'Interprofession Semences) et le RNCPS (Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semences) auxquelles sont affiliées l'essentielle des organisations et coopératives, pourront être mis à profit pour faciliter cette collaboration entre ces organisations faitières.

- Des réflexions doivent être engagées pour étudier et mettre en place de façon consensuelle des mécanismes de financement et de subvention des coopératives/organisations de producteurs pour assurer la commercialisation des semences certifiées et éviter la concurrence déloyale entre les semences certifiées et celles écrémées qui envahissent le marché. A ce niveau l'implication d'un secteur privé (apte à accompagner la production de semences) et la participation des institutions de finance à travers des lignes de crédits soutenables pour les coopératives/organisations de producteurs, seraient appréciées. Cela pourrait même contribuer à apporter des solutions aux problèmes de collecte et de commercialisation des semences dus essentiellement au manque de financement. Ainsi, il serait nécessaire de faire un travail de cartographie des acteurs du secteur privé disposés et capables à accompagner le processus de production de semences certifiées dans le pays. Ils peuvent être des opérateurs de marché qui vont collaborer avec les producteurs qui doivent être assuré que leurs productions seront vendues avant le démarrage de la campagne.
- Dans le même ordre d'idées, il serait vraiment opportun d'explorer les possibilités de faire participer les coopératives et les organisations de producteurs au financement de la recherche et des services que leur offrent les autres acteurs du secteur semencier (recherche, contrôle et certification, gouvernance). Une telle contribution financière qui pourra être indexée sur les ressources générées par la vente des productions (selon un pourcentage qui sera défini d'un commun accord par les parties concernées), est une condition à la durabilité du système de production de semences certifiées au Sénégal.
- Une chose est de financer la construction de magasins de stockage de semences respectant toutes les normes techniques, mais une autre chose, en est de veiller à ce que les coopératives et les organisations de producteurs, n'utilisent ces infrastructures pour la conservation d'autres produits au moment où des semences y sont stockées. Cette cohabitation ou cette forme d'utilisation multiple et simultanée interdite par la réglementation semencière, peut occasionner des contaminations des semences certifiées très précieuses. L'ASPRODEB, le RESOPP et l'ANCAR ont des rôles importants à jouer pour éviter ce phénomène.

In fine, il est fondamental de prendre en compte les limites (qui doivent, tout de même, être considérées comme des défis à relever) et la valorisation des facteurs de succès et de durabilité aux quels, il faudra accorder plus d'attention, afin de s'offrir les garanties nécessaires à l'efficacité et à la viabilité de sa contribution aux efforts nationaux de mise en place d'un système durable de production de semences au Sénégal.

ANNEXES

Liste des variétés générées et homologuées avec l'appui du PPAO/WAAPP

Espèce	Variété	Structure d'origine de la variété	Date d'homologation	Rendement potentiel (tonnes/ha)
Arachide	78-936	ISRA	Décembre 2009	2 à 3,5 T/ha
	55-33	ISRA	Décembre 2009	3 à 4 T/ha
	SRV1-19	ISRA	Décembre 2009	4 à 5 T/ha
	73-9-11	ISRA	Décembre 2009	3 à 4 T/ha
	PC 79-79	ISRA	Décembre 2009	2,5 T/ha
	H75-0	ISRA	Décembre 2009	2 à 2,5 T/ha
	Rafet Car	ISRA-CIRAD	Juillet 2016	2 à 2,5 T/ha
	Yaakar	ISRA-CIRAD	Juillet 2016	2 à 2,5 T/ha
	Tosset	ISRA-CIRAD	Juillet 2016	2 à 2,5 T/ha
	Taaru	ISRA-CIRAD	Juillet 2016	2 à 2,5 T/ha
	Sunugal	ICRISAT	Juillet 2016	2 à 2,5 T/ha
	Essamaye	ICRISAT	Juillet 2016	2,5 à 3 T/ha
	Amoul Morom	Caroline du Nord (USA)	Juillet 2016	2 à 2,5 T/ha
<i>s/total</i>	<i>13</i>			
Niébé	ISRA-819-(Yacine)	ISRA	Décembre 2009	2,5 T/ha
	Pakaw (Mouride 58-57)	ISRA	Août 2011	2,5 T/ha
	Lisard	ISRA	Septembre 2015	3,1 T/ha
	Thieye	ISRA	Septembre 2015	3 T/ha
	Léona	ISRA	Septembre 2015	3 T/ha
	Kelle	ISRA	Septembre 2015	2,9 T/ha
	Sam	ISRA	Septembre 2015	3,3 T/ha
<i>s/total</i>	<i>07</i>			
Mil	Ismi 9507	ISRA	Août 2011	2,5 à 3 T/ha
	Gawane	ISRA	Août 2011	2,5 T/ha

	Thialack 2	ISRA	Août 2011	2,5 à 3 T/ha
<i>s/total</i>	<i>03</i>			
Sorgho	Nguenthe (SV621-1)	ISRA	Août 2011	3 T/ha
	Faourou (SV621-2)	ISRA	Août 2011	2,5 T/ha
	Nganda (SV622-1)	ISRA	Août 2011	3 T/ha
	Darou (SV622-2)	ISRA	Août 2011	2,5 T/ha
	Payenne (S-618-1)	ISRA	Septembre 2015	3,5 T/ha
	Golobé (S-618-2)	ISRA	Septembre 2015	3,8 T/ha
<i>s/total</i>	<i>06</i>			
Riz	Nérica 5	ISRA	Août 2009	4T/ha
	Nérica 1	ISRA	Août 2009	5,75 T//ha
	Nérica 6	ISRA	Août 2009	3,12T/ha
	WAB 56-50	ISRA	Août 2009	5T/ha
	ITA 150	ISRA	Août 2009	6T/ha
	Nérica S19	ISRA	Août 2009	5,8T/ha
	Nérica S21	ISRA	Août 2009	6,6T/ha
	Nérica S36	ISRA	Août 2009	5,1T/ha
	Nérica S44	ISRA	Août 2009	5,8T/ha
	Sahel 177	ISRA	Août 2009	6,5T/ha
	Sahel 217	ISRA	Août 2009	4,4T/ha
	Sahel 222	ISRA	Août 2009	5,8T/ha
	Sahel 305	ISRA	Août 2009	6,2T/ha
	Sahel 317	ISRA	Août 2009	5,1T/ha
	Sahel 328	ISRA	Août 2009	1,4T/ha
	Sahel 329	ISRA	Août 2009	3,2T/ha
<i>s/total</i>	<i>16</i>			
Sésame	Primoca	ISRA	Août 2009	2 T/ha
	Cross N°3	ISRA	Août 2009	1,5 T/ha
	Céraas 1-98	ISRA	Août 2009	1,5 T/ha
	32-15	ISRA	Août 2009	2 T/ha
	38-1-7	ISRA	Août 2009	2 T/ha
	Jaalgon 128	ISRA	Août 2009	1,5 T/ha
<i>s/total</i>	<i>06</i>			
Maïs	Across pool 16-DR	ISRA	Août 2009	3,5 T/ha
	Suwan 1	ISRA	Août 2009	4 à 5 T/ha
	DMR ESR W	ISRA	Août 2009	3 T/ha
	Tzee Yellow	ISRA	Août 2009	3 T/ha
	Tzee White	ISRA	Août 2009	3 T/ha
	Early Thaï	ISRA	Août 2009	3 à 4 T/ha
	Synthétic 9243	ISRA	Août 2009	4 à 5 T/ha
	Obatampa	ISRA	Août 2009	4,6 T/ha
<i>s/total</i>	<i>08</i>			
Bissap	CLT 92	ISRA	Juillet 2016	
TOTAL	60			

Modèle de contrat entre une organisation de producteur et une structure faitière bénéficiaire de sous-projet de production de semences

REPUBLIQUE DU SENEGAL



**Association Sénégalaise pour la Promotion
Du Développement à la Base
(ASPRODEB)**

**Agence d'Exécution des Programmes
(AGEP)**

Contrat de Prestation pour l'exécution des activités de production de semences de base

N° _____/ASPRODEB/FNRA

Le présent CONTRAT est passé

Entre,

L'Association Sénégalaise Pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB) dont les locaux se trouvent au Lotissement CICES n°58A-Dakar, représentée par son Directeur Général, **Monsieur Ousmane Ndiaye** et désignée sous le vocable «ASPRODEB », d'une part,

Et

Le Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide dont le siège social est à Kaolack, représenté par son président **Monsieur Hamidou Diop** et désigné par le vocable « CCPA», d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : CADRE ET OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre de l'exécution des activités du « Projet de production de semences certifiées de légumineuses et de céréales sèches » mis en œuvre par l'ASPRODEB avec le soutien financier du FNRAA, l'ASPRODEB et le CCPA réalisent, pendant l'hivernage 2016, la production de semences certifiées d'arachide de niveau Base sur huit (08) hectares situés à Kaolack.

L'objet du présent contrat est de fournir un appui technique et financier aux producteurs de semences de base de le CCPA au cours de l'hivernage 2016, en vue de la production de semences certifiées de base d'arachide suivant les termes de références figurant en annexe 1 et qui font partie intégrante du présent contrat.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat a une durée de Dix (10) mois à partir de la date de signature par les deux parties.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT,

Le montant total du contrat est de **trois millions sept cent trente mille quatre cent (3 730 400) Franc CFA**. Il se décompose comme suit :

- (i) une contribution de l'ASPRODEB à travers le projet FNRAA d'un montant total de **un million cent quarante six mille quatre cent (1 146 400) Franc CFA** représentant le coût total des semences et de l'engrais nécessaires pour cultiver les 08 hectares.
- (ii) une contribution du CCPA d'un montant total de **deux millions cinq cent quatre vingt quatre mille (2 584 000) franc CFA** représentant le total des autres coûts de production, de récolte et de post-récolte.

Les coûts détaillés financés par chacune des parties sont indiqués dans le tableau ci dessous.

Tableau 1 : Coût de production et montant des paiements

Libellés	montant par ha en FCFA	Surface prévue en ha	Montant ASPRODEB	Montant CCPA	Montant total en CFA	Modalité de paiement
semences	125 000	8	1 000 000		1 000 000	100% en nature
6 20 10	18 300	8	146 400		146 400	
Autres intrants	18 500	8		148 000	148 000	
Préparation du sol	50 000	8		400 000	400 000	
Semis	18 000	8		144 000	144 000	
Entretien parcelles	147 500	8		1 180 000	1 180 000	
Récolte	89 000	8		712 000	712 000	
TOTAL			1 146 400	2 584 000	3 730 400	

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASPRODEB

L'ASPRODEB s'engage à :

- acquérir, auprès de l'ISRA, les semences de pré-base
- transférer les semences de pré-base et l'engrais à la CCPA
- aider le CCPA à mobiliser le financement de sa contrepartie couvrant tous les autres coûts de production, de récolte et de post-récolte

- assurer la formation technique des producteurs de semences du CCPA
- suivre, pendant toute la durée du présent contrat, toutes les opérations de production, de récolte et de post-récolte et associer étroitement le CCPA à ces missions de suivi
- faire exécuter le contrôle des parcelles de semences selon la réglementation
- organiser, en fin de campagne de production, un atelier-bilan

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS du CCPA

Le CCPA s'engage à :

- sélectionner les producteurs de semences et s'assurer qu'ils disposent de tous les moyens de production ;
- signer, avec chacun des producteurs de semences, un contrat de production spécifiant les obligations respectives du producteur et du CCPA ;
- fournir aux producteurs de semences les intrants (semences et engrais),
- financer, pour le compte de chaque producteur de semences, les autres coûts de production et de récolte ;
- faire, auprès de DRDR de Kaolack, la déclaration de cultures sur les 08 hectares ;
- fournir aux producteurs de semences, tout au long du cycle de production, tous conseils utiles à la production et au respect de la réglementation semencière ;
- collecter la production récoltée et livrée par les producteurs de semences et procéder au traitement et au conditionnement selon les dispositions prévues par la législation semencière ;
- vendre les semences de base exclusivement aux membres du Groupe ASPRODEB ;
- verser 5 FCFA/kg de la vente des semences produites à l'ASPRODEB pour la supervision des activités.

Article 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

La révision des dispositions du présent contrat peut être faite sur l'initiative de chaque partie. Les dispositions révisées, acceptées d'accord parties feront l'objet d'un avenant.

Tout différend, controverse ou réclamation dû ou lié à l'interprétation des dispositions du présent contrat sera réglé à l'amiable. En cas de désaccord, les deux parties acceptent de recourir à l'arbitrage du Conseil d'Administration de l'ASPRODEB.

Pour la CCPA
Le Président

Fait à Dakar le _____

Pour ASPRODEB/AGEP
Le Directeur Général

Modèle de contrat entre une organisation de producteur et un multiplicateur de semences

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un But - Une Foi
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)
Division des Semences (DISEM)**

CONTRAT DE MULTIPLICATION DE SEMENCES N°

Entre :

L'Établissement ou OP

RCC ou NINEA :

Adresse.....

Téléphone.....Fax.....E-mail.....

Et

L'Agriculteur - multiplicateur

Nom et Prénoms

Région..... Département..... Commune :.....Village :.....

CNI :.....Téléphone :

Déclaration de culture N° **Année de récolte.....**

Semences mères fournies par l'établissement

Origine et N° du lot	Variété	Catégorie	Poids en kg	Catégorie à produire	Superficie déclarée

Nombre de parcelles.....Superficie totale déclarée.....ha

Dispositions diverses

Semences mères : Quantité Prix de remboursement :

Engrais reçus de l'Établissement ou OP :

- NPK : Quantité Prix de remboursement :
- Urée : Quantité Prix de remboursement :

Quantité de semences à reprendre en nature (kg).....Option en %.....
 Proposition de l'échéance pour le remboursement :.....
 Quantité de semences à racheter en nature (kg).....Option en %.....
 Quantité de semences à collecter en nature (kg).....Option en %.....
 Prix de rachat des semences au producteur (FCFA) :Date de règlement.....
 Prime de multiplication (FCFA) :Date de règlement

Autres clauses.....

Date limite de livraison à l'usine pour la conditionnement ::.....

Fait à.....le.....

Multiplicateur

Visa du SOC ou ANCAR

Etablissement ou OP

**Un autre modèle de contrat de multiplication de semences entre une
 Coopérative membre du RESOPP et un producteur**



RÉSEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET PASTORALES DU SÉNÉGAL

COOPAM

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MALICOUNDA

AGRÉMENT N° 001908 DU 15 AVRIL 2005

NINEA : 268911709

BP: 1 584 - MBOUR TÉLÉPHONE: 33 958 20 27 EMAIL: COOPAM@RESOPP-SN.ORG SITE WEB: WWW.RESOPP-SN.ORG

La coopérative agricole de Malicounda (COOPAM), représentée par son président

Et ;

Mr/Mme...**Emanuel DIENG**.....

Village de...**ROFF**.....section villageoise de...**ROFF**.....

Département de **Mbour**.....Région de.....**Thiès**.....

Il a été convenu comme suit :

ARTICLE I : OBJET

Le présent contrat a pour objet la multiplication de semences de niébé sous le contrôle de la Division des Semences (DISEM) et des techniciens du RESOPP.

Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts de la coopérative de fournir à ses membres les semences de qualité indispensables à la rentabilisation de leurs productions et à un moindre coût.

ARTICLE II : DUREE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à compter de la date de signature et s'étend sur une durée de 5 mois.

CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLES III : ENGAGEMENTS DE LA COOPERATIVE

La coopérative s'engage à encadrer le multiplicateur durant toute la campagne agricole, et de fournir à crédit les intrants nécessaires au prorata de la superficie emblavée. Et à racheter la totalité de la production au prix de **300 F CFA** le Kilogramme.

ARTICLE IV : ENGAGEMENTS DU MULTIPLICATEUR

Le multiplicateur s'engage à cultiver une superficie de **quatre (4) hectares** de sorgho de la variété **GANDA** en respectant les règlements techniques particuliers (RTP) de l'espèce cultivée sous le contrôle des techniciens du RESOPP et de la DISEM, à livrer et à vendre à la coopérative toute sa récolte égrainée et triée par lui au prix de **300 F CFA** par kilogramme. Il est tenu également de rembourser en espèce l'intégralité des intrants.

ARTICLE V : REGLEMENT DE CONFLITS

Tout litige entre les parties contractantes ainsi que tout manquement y afférent fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente direct. En cas d'échec, le tribunal sera saisi.

Fait à Keur BALLA LO, le...../...../ 2015

Le Multiplicateur

Le président de la coopérative

UN MODELE DE FORMULAIRE DE DECLARATION DES CULTURES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER)

Division des Semences (DISEM)

Campagne agricole:.....

Je soussigné.....Demeurant à.....

Commune de.....Arrondissement.....

Département.....Région.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement technique particulier de la production, du contrôle et de la certification des semences de.....
(1)

Et demande à soumettre mes cultures ci-après désignées, au contrôle, et en accepte d'avance les résultats :

ESPECES	Variétés	Niveaux à produire	à Superficies ensemencées (ha)	Quantités de semences utilisées (kg)	Origine des semences (noms des vendeurs et producteurs, n° de lot)

NB : Cette déclaration est à remplir par tout agriculteur multiplicateur, accompagnée du schéma de l'exploitation et des indications géographiques de la ou des parcelles à contrôler.

Pour les opérateurs multiplicateurs, la liste des contractuels et la facture d'achat des semences doivent être annexées à la présente déclaration.

Fait à.....Le.....

Signature

(1) : liste des espèces concernées



